



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 8 JUILLET 2022 À 09 h 00



DÉBATS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM – PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLETONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLETONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Christiane AYACHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

CHEF DE CABINET

Amandine BARRAT

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-deux et le huit juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARIHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Emilie BOUCHETEIL	à	Monsieur Jean-François LABBAT
Monsieur Julien BOUNIE	à	Monsieur Franck PEYRET
Madame Claude CHIRAC	à	Madame Sandrine MAURIN
Madame Frédérique MEUNIER	à	Monsieur Laurent DARTHOU
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 8 JUILLET 2022

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions 10 à 16

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201 Schéma Départemental en faveur de l'Enfance 2022-2028 17 à 20

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

301 Accompagnement des collectivités – Accompagnement des
collectivités face à l'augmentation des prix et participation au
développement des nouveaux usages numériques 21 à 23

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101 Actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 30 avril 2022 24

102 Formation des élus départementaux 25

103 Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu
des délégations consenties par le Conseil Départemental 26

104 Communication du rapport d'activité 2021 27 à 30

105 Politique de l'Eau : Plan Départemental de la Gestion de l'Eau de
la Corrèze 2022-2024 - PDGE 19 31

MOTIONS

- Motion pour une justice de proximité et le maintien de la Cour
d'Appel de Limoges 43 et 44
- Motion pour un service public de l'audiovisuel garantissant une
information locale de proximité et de qualité 45

M. LE PRÉSIDENT — Bonjour à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Mesdames et Messieurs les Directeurs. Nous allons commencer sans plus tarder cette séance du Conseil Départemental de la Corrèze. Je vous propose de nommer Vice-Président de séance notre premier Vice-Président, et secrétaire de séance notre première Vice-Présidente, à laquelle je cède la parole pour effectuer l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

* *
*

Le quorum est atteint.

Lors de ce Conseil Départemental, je souhaiterais vous présenter notre futur Directeur Général des Services, Franck PAULHE, actuellement Directeur Général des Deux-Sèvres qui remplacera Christiane AYACHE à compter du 22 août. Etant donné qu'une réunion est prévue tout à l'heure avec les agents, nous avons souhaité bénéficier de sa présence pour que chacun d'entre vous fasse sa connaissance. Il arrive parfois que les choses se passent très vite, ce qui a été le cas ici. Madame AYACHE a été rappelée en Outre-mer, pour prendre la Direction Générale du Département et des Régions à Mayotte. Le Grand bleu l'attire de nouveau après un petit passage au vert. Elle m'a fait part, fin juin, de son souhait de repartir. J'ai toujours accepté que les personnes qui souhaitent bouger puissent le faire. Lors de nos changements de Directeur Général il y a 3 ans, puis il y a 6 mois, j'avais déjà demandé à Monsieur PAULHE de quitter les Deux-Sèvres pour la Corrèze. Les planètes ont fini par s'aligner et il a accepté de prendre le poste. Le Directeur Général Adjoint des Services reste Eric LARUE, qui est absent aujourd'hui, mobilisé par Corrèze Habitat, mais qui continuera d'assumer ses fonctions avec brio, comme il l'a fait jusqu'à présent.

Je voulais, en votre nom à tous, remercier Christiane AYACHE pour ces 6 mois de collaboration intense et lui souhaiter une bonne implantation à Mayotte.

Applaudissements de l'Assemblée.

Nous faisons suite aux élections nationales, aussi bien présidentielles que législatives. Je voudrais tout d'abord féliciter nos 2 députés, Francis DUBOIS et Frédérique MEUNIER. Madame MEUNIER est excusée, elle ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui. J'attire l'attention sur le poids de la tâche qui leur incombe, en ce moment où se cumulent guerre et crise économique.

La croissance est en baisse et plus faible que dans d'autres pays européens, car beaucoup surproduisent pour stocker. L'augmentation des prix des marchandises génère mécaniquement une inflation, et nous produisons moins qu'auparavant. Nous sommes donc bel et bien dans une crise économique, quoi qu'on en dise, même si nous manquons de main-d'œuvre çà et là et que la situation est en trompe-l'œil. A cela s'ajoute une crise sanitaire, avec une 7^{ème} vague qui pourrait nous frapper. J'espère que l'économie et les espaces de convivialité ne s'en trouveront pas à nouveau bloqués, et que les enseignements des 6 vagues précédentes auront été retenus pour gérer la suivante. Nous en doutons. J'espère que le nouveau Ministre de la Santé fera preuve davantage de pragmatisme que ses prédécesseurs et qu'il aura tiré des leçons quant à la gestion de l'hôpital, entre autres. Là encore, nous en doutons fortement. Il est vrai que nous traversons une période compliquée, mais il ne faut pas ajouter à toutes ces crises une crise sociale, qui constituerait un facteur aggravant.

Les difficultés économiques touchent également nos Corrèziens. Nous espérons que nos Députés sauront en prendre la mesure, et qu'ils sauront arrêter un plan, qui devra être d'ordre national. La solidarité nationale doit aussi jouer un rôle en la matière. Ce sont ceux qui sont aux commandes aujourd'hui qui sont, pour beaucoup, à l'origine d'une crise morale, consistant à faire croire qu'il est facile d'obtenir de l'argent. Il est curieux qu'un Ministre de l'Economie, même s'il s'agit d'un ami, affirme que le fait d'emprunter avec des taux négatifs n'est pas grave, puisque l'argent n'est pas cher. Que les taux soient positifs ou négatifs, c'est extrêmement grave. L'ampleur de la dette, le quoi qu'il en coûte et l'argent facile ont été insufflés dans l'esprit de chacun. La course à l'échalote pour en faire toujours plus, et l'affirmation que seul l'Etat-providence est capable d'agir, ont été instaurées par le Président de la République, et de façon exponentielle. Il sera très compliqué d'expliquer aux gens qu'il faut revenir à la raison et que l'argent facile et l'Etat-providence constituent en fait la fin du pacte démocratique et du pacte social, car s'ensuivra un cercle vicieux de besoins et d'inflation qui nous conduira dans l'abîme.

Je pense que l'heure est grave et que le Président de la République est certainement dans le déni. J'ai du mal à concevoir que quelqu'un qui nous est présenté comme exceptionnel et brillant ne valide pas un programme sur 5 ans dans le cadre d'une élection présidentielle et fasse 15 jours de campagne sous prétexte de guerre. La guerre perdure, les autres campagnes ont été menées, il s'agit d'un prétexte. Observons la situation de notre pays et 3 sujets primordiaux pour nous tous. Concernant la santé, fermer les urgences la nuit et nommer comme Ministre celui qui a émis cette idée fumeuse n'est pas sérieux. Comment ferons-nous sans les urgences la nuit ? A-t-on réellement besoin des urgences de jour ? Dans le domaine de l'éducation, nous ne trouvons plus de professeurs. Non pas qu'ils n'aient pas envie d'enseigner, mais notre société dérive et les parents prennent toujours le parti de leurs enfants, même quand c'est déraisonnable. Même en Corrèze, nous ne sommes pas certains de pouvoir attribuer des professeurs pour chaque classe à la rentrée. Quant à l'énergie, les énergies renouvelables sont plébiscitées, mais toutes les initiatives les concernant sont bloquées. Nous réactivons donc des réacteurs nucléaires, car 29 d'entre eux sont fermés sur un total de 56. Nous avons injecté 150 milliards d'€ dans le service public de l'électricité, qui paie la taxe de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) et la différence de parité avec les énergies renouvelables. Si ces 150 milliards d'€ n'avaient pas été consacrés à la réactivation, la mise en protection et la sécurité de 29 réacteurs fermés, notre situation serait bien différente. La transition énergétique doit être réalisée, mais énarques et Président bien-pensants ont oublié qu'elle sera basée sur l'électricité. La décarbonation de notre société reposera sur une production accrue d'électricité. Nous fermons Fessenheim, mais rouvrons dans la foulée une centrale à charbon. Et il n'est pas exclu que nous en rouvrons 2 ou 3 de plus. Nous revenons au XIX^{ème} siècle.

Pourtant, l'Etat nous donne des leçons, à nous qui équilibrons des budgets et travaillons avec des bouts de ficelle pour trouver des solutions, à nous qui portons la blouse blanche, car nous prenons la foudre en œuvrant sur le terrain. Je le dis avec gravité : les Gouvernements et l'Etat se comportent comme un occupant. Je pense que le 18 juin n'est plus très loin d'arriver, car il n'est pas tolérable qu'un Etat se comporte ainsi. Il n'est nullement vertueux et assène toujours plus de charges aux communes, aux départements ou aux corps intermédiaires. Il appelle à la revalorisation des salaires, mais comment les chefs d'entreprises, qui sont prêts à soutenir leurs salariés et connaissent leur valeur, peuvent-ils effectuer cette revalorisation de façon équitable ? Je le redis : l'Etat se conduit aujourd'hui comme un occupant et ce n'est plus tolérable.

Il est curieux de parler de majorité relative au sein de l'Assemblée Nationale. Elle en est en fait dénuée. Pour qu'une majorité se dégage, il faut être capable de travailler avec des personnes qui ont envie de participer à l'exécution même de la décision. Mais le paradoxe de notre pays, y compris en Corrèze, c'est qu'il est possible de faire confiance, pour des élections locales, municipales ou cantonales, au Parti Socialiste, au Parti Communiste, au parti LR (Les Républicains), c'est-à-dire à des partis exerçant le pouvoir de façon fortement républicaine. En revanche, sur le plan national, nous sommes capables de ne plus voter du tout, ou de nous radicaliser. La responsabilité ne consiste pas à passer des contrats de gouvernement. Comment réaliser de tels contrats avec des personnes qui n'accordent aucune confiance aux élus locaux et corps intermédiaires, au Parlement ou au Sénat ?

Le Gouvernement doit nous donner des gages. Le pool de collectivités que nous sommes (régions, départements, communes, corps intermédiaires) doit bénéficier de confiance et de signaux positifs afin de porter les réformes nécessaires à notre pays. Certains devront trouver le courage de prendre la parole pour ramener un peu d'équilibre. Qui, aujourd'hui, bénéficie de la confiance des Corrèziens et des Français ? Nous tous, au-delà de nos sensibilités, car nous ne nous limitons pas à l'incantation, mais agissons. La confiance existe. Elle n'est certes pas parfaite et totale, mais c'est une bonne chose, car cela nous permet de pratiquer l'alternance et les discussions. Cette confiance est à mes yeux fondamentale. De la même façon, les chefs d'entreprise bénéficient de la confiance de leurs salariés. A un moment, nous devons nous lever et nous faire entendre du Gouvernement. Je le crie avec force, car il n'est pas possible qu'un individu soi-disant intelligent puisse laisser son pays déprécier à ce point et se maintienne dans le déni. Annoncer, dès le lendemain de son élection, que c'est le premier Président de la République à avoir réalisé un coup double, pour finalement le voir se retrouver sans majorité, devrait sonner creux à un moment ou à un autre. Et pourtant, non. Nous recommençons, reprenons la technocratie, réimposons les décisions et continuons à nous comporter en occupants. Ce n'est plus possible.

Nous devons rester exemplaires, nous respecter, éviter les pugilats qui sévissent dans certaines assemblées et nous concerter pour réaliser des choses importantes. D'où notre ordre du jour, un peu plus court en cette période, mais qui n'entame en rien l'importance et la qualité des sujets abordés. Nous passerons en revue le rapport d'activité du Département. Je remercie chaleureusement au passage les 800 agents qui ont répondu présents au moment de convivialité que nous n'avions pu organiser durant les vœux. Nous devons faire évoluer notre politique de l'eau et porter un regard sur le long terme, avec le Professeur DUPUY qui nous exposera des enjeux colossaux. Nous aborderons également l'accompagnement des collectivités, avec l'évolution de l'aide aux communes et les adaptations à opérer pour rester réactifs. Enfin, le Schéma de l'Enfance constitue une pierre angulaire. Je remercie les 150 acteurs du secteur qui ont participé à son élaboration et les services qui le porteront en lieu et place de le confier à des bureaux d'études. Il s'agit d'une charge supplémentaire, mais elle est importante. A un moment où les signalements ont augmenté de 25 % et où l'enfance est en danger, il est primordial de disposer d'un plan d'actions proposant davantage de prévention, afin d'intervenir le plus tôt possible, d'accompagnement à domicile, et réactivant le triptyque de l'enfance en danger, composé de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et des départements qui en ont la responsabilité, mais aussi de la justice qui décide des mesures de placements et de la santé.

Là encore, l'Etat et le Gouvernement se posent en occupants, car ils n'ont pas été capables, à travers la DDASS, de gérer l'enfance en danger, et l'ont transmise au Département avant de jouer les censeurs et donner des leçons de morale sur les actions à mener. Notre budget est passé de 16 M€ à 21,3 M€ entre 2015 et 2021 et il s'agit d'un travail extrêmement difficile à accomplir. Si l'Etat se comportait normalement, il assumerait le volet santé. Nous disposons de 3 pédopsychiatres pour 1 300 enfants sous mesure de placement dans le Département. Une proposition consiste dans la mise en place d'une unité de vie socioéducative médicalisée, afin de pouvoir prendre en charge des cas compliqués relevant du soin et de les sortir des centres ou des familles. En effet, ces enfants ingérables ont un impact délétère sur leur entourage. Tout ceci devrait être normalement du ressort du Gouvernement et de l'Etat.

Je souhaite également dire à tous les Conseillers Départementaux ainsi qu'aux Maires, que l'élection législative, au-delà des sensibilités, a consacré les élus locaux en Corrèze. Majorité comme minorité ont assumé leurs responsabilités. Je suis très fier du comportement de chacun. Il ne suffit pas d'exprimer son désaccord, il faut avoir le courage de se présenter et se jeter dans le suffrage. Il est bien commode de ne pas aller voter, de tirer dans les coins, mais il arrive un moment où il faut aller au feu. Je vous remercie profondément de l'avoir fait, car il en va de l'avenir de la politique et de la vie de la cité.

Je vous remercie.

M. COMBES — Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bonjour. Merci d'avoir salué les courageuses candidatures qui se sont présentées en Corrèze car, effectivement, il faut du courage. Il y a 2 solutions : soit on se tait et on attend que les choses passent, soit on a le courage d'exprimer ses idées. Je préfère les personnes qui s'inscrivent dans la seconde catégorie. A ceux qui pensent qu'il sera toujours temps de reconstruire plus tard, je

réponds qu'il est compliqué de maçonner sur des ruines. Il faut toujours être présent. Celui qui n'est pas là en politique est absent et, définitivement, il s'efface. Je souhaite rendre hommage à Madame TAYSSE et Monsieur BRUGERE pour leur courage, car rien n'était gagné d'avance. Mais la social-démocratie porte un nom, a un sens, et il fallait bien qu'elle soit représentée dans ce paysage politique quelque peu dévasté et curieux.

Monsieur le Président, je tiens avant tout, en tant qu'élu et citoyen respectueux de nos institutions républicaines, à vous féliciter pour votre élection de Vice-Député. Vous avez fait tout ce qu'il fallait pour l'emporter, aux côtés de Francis DUBOIS, en choisissant une place particulière dans le binôme. Il est vrai que la partie de cache-cache avec François HOLLANDE n'était pas évidente à jouer, mais vous avez finalement trouvé une position intermédiaire acceptable. La fonction de Vice-Député est certes intéressante, mais vous savez comment cela se passe : chacun devra trouver sa place. Je tenais pourtant à vous féliciter pour cette élection, car il s'agit de la « baraque à LR (Les Républicains) » en Corrèze. Il était difficile de « débarquer », et vous y avez cependant contribué et réussi. Au moins, des Corrèziens qui connaissent la ruralité pourront la défendre. Affaire à suivre.

Je vous mets cependant en garde : il ne faut pas confondre Congrès des Maires et Congrès LR. Cela m'a été signifié par de nombreux Maires. Il ne faut pas confondre non plus une permanence LR en Corrèze avec une permanence de Député. Le Député est celui de tous les Corrèziens de la première circonscription. J'espère que vous en profiterez, comme vous vous y êtes engagé, pour faire entendre la voix de la Corrèze et des Corrèziens, non seulement à l'Assemblée Nationale via Francis DUBOIS, mais aussi et surtout dans les ministères, en particulier celui de l'Economie et des Finances dont vous avez quelque peu amoindri la capacité politique.

La Corrèze a en effet bien besoin, avec 89 Députés RN (Rassemblement National), que l'on s'occupe d'elle davantage. Dans les départements voisins, en Dordogne et en Charente, les citoyens ont élu un Député d'extrême droite. Cela n'est pas encore le cas en Corrèze, mais il est clair que, dans notre Département, le vote des électeurs doit être compris comme un signal d'alarme, vous l'avez rappelé. Certes, ici, les candidats du RN sont arrivés en quatrième position au premier tour des élections législatives, mais ils ont pratiquement doublé leur score par rapport à 2017. Dans une trentaine de communes, le candidat d'extrême droite est arrivé en tête, avec parfois près de 30 % des voix. C'est le cas de toutes petites communes rurales, mais aussi de communes plus peuplées, comme Ayen, Cublac ou Saint-Pantaléon-de-Larche.

Ce signal d'alarme était prévisible. En effet, ces dernières années, des alertes ont été données. Il n'y a pas que la baisse du pouvoir d'achat ou la récente flambée des prix de l'énergie qui ont fait monter la température, même si c'est sans doute ce qui a fait déborder le vase. Les inquiétudes, les craintes et parfois les angoisses de bien des Corrèziens, ce sont les déserts médicaux, de plus en plus désertiques ; les aides à domicile qu'il est parfois difficile de trouver ou de remplacer et qui coûtent de plus en plus chères ; les territoires les plus ruraux, qui continuent à perdre des habitants et des élèves, dont les effectifs sont assez catastrophiques d'après l'Education Nationale, ce qui n'est pas bon signe pour la Corrèze ; les commerces de proximité qui disparaissent ; les Corrèziens qui n'ont plus accès aux services publics, ou seulement par internet ; les artisans et entreprises qui n'arrivent pas à recruter du personnel ; les territoires où l'agriculture est en déclin accéléré, avec des productions traditionnelles qui ne sont pas rentables et des exploitants qui ne trouvent pas de successeur quand ils prennent leur retraite.

Même si votre succès personnel du 19 juin a pu vous masquer un peu le signal d'alarme corrèzien du premier tour des législatives, nous pouvions nous attendre à ce que le Département tire un premier enseignement de la montée de l'extrême droite, en lançant rapidement une action forte et très concrète, comme vous savez le faire, en prenant une initiative qui réponde aux inquiétudes de tous ceux qui se sentent délaissés ou ignorés, en utilisant par exemple une partie de la cagnotte de 25 M€ que vous avez mise en réserve au début de cette année, ou de la réserve issue du désengagement de nombre de collectivités dans nombre de projets pour incapacité de financement.

Je ne crois pas que votre projet de création d'un centre d'hypervision départemental puisse apaiser ces inquiétudes. Un plan départemental de gestion de l'eau est certainement nécessaire pour assurer à moyen terme l'approvisionnement des humains et des animaux, mais nous n'en sommes qu'à l'ébauche. Le retour de réunions cantonales que vous prévoyez est assurément un signal positif pour établir des relations de proximité entre le Département et les élus communaux, qui vont devoir affronter une forte hausse des charges. Mais il en faudra bien

plus pour que les citoyens corréziens qui l'ont perdue retrouvent confiance dans leurs élus nationaux. Aujourd'hui, l'Etat verse 2 fois plus d'argent par habitant dans les zones urbaines que dans les territoires ruraux. Il faut en déduire que les Français ne sont pas égaux devant la loi. Cela dit, je ne rêve pas, nous n'obtiendrons pas rapidement l'égalité. Mais il faut en prendre le chemin. C'est bien sûr avant tout à l'Etat de mettre fin à cette injustice territoriale flagrante, même si la Région peut également y contribuer par des soutiens différenciés.

Puisque vous avez désormais le bras long, le plus long possible, je vous propose de contribuer à son allongement, Monsieur le Président, et nous ferons en sorte ensemble que vous puissiez utiliser tous les moyens à votre disposition pour faire progresser à grands pas la justice entre territoires, et faire entendre en haut lieu le signal d'alarme de la Corrèze et d'une grande partie du pays. Sinon, dans 5 ans, ou peut-être avant, les Corréziens qui ont élu parmi eux 2 Présidents de la République dans un passé pas si lointain éliront cette fois-ci un ou même 2 Députés d'extrême droite.

Je vous remercie.

M. ARFEUILLERE — Mes chers collègues, la séance d'aujourd'hui s'ouvre après une période électorale intense, qui a vu se succéder les élections présidentielles puis législatives. Après la réélection, par défaut, d'Emmanuel MACRON en avril dernier, les Français ont exprimé leur rejet de la politique du Président de la République et de son Gouvernement, par les urnes au mois de juin. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation inédite depuis l'inversion du calendrier électoral. Pour la première fois, le Président élu ne dispose pas de majorité à l'Assemblée. C'est aussi la première fois que nous avons un hémicycle aussi fragmenté. Cette situation traduit l'échec majeur d'Emmanuel MACRON, incapable de contrer la montée des extrêmes. Pire, ils n'ont jamais été aussi hauts. Le désaveu de la Macronie s'explique également par la déconsidération des Français et des territoires ruraux lors de ces 5 dernières années, symbole d'un pouvoir technocratique, déconnecté des réalités de nos territoires et du quotidien de nos concitoyens. De nombreux Députés marcheurs n'ont pas été reconduits.

Face à cette République de la centralité, les Corréziens ont choisi la République des territoires pour faire entendre leur voix à Paris. En Corrèze, elle est représentée par Frédérique MEUNIER et Francis DUBOIS, Députés du Bien-vivre ensemble et de la ruralité. Avec Frédérique MEUNIER, Conseillère départementale, et Pascal Coste, notre Président, Vice-Député suppléant de Francis DUBOIS, tous 2 soutenus par notre dynamique « Corrèze Demain », cette élection est aussi un signe de reconnaissance de l'action menée par la majorité départementale. Dans un contexte difficile à l'Assemblée Nationale, ils vont désormais porter la voix de la Corrèze. Une Corrèze et des territoires ruraux que nous représentons avec force et conviction au sein de notre Assemblée. Je ne doute pas qu'ils pèseront dans le débat démocratique de manière constructive, pour agir dans la proximité et restaurer la confiance avec nos concitoyens, qui n'attendent qu'une chose aujourd'hui : l'efficacité de l'action publique. Pour cela, ils porteront une véritable complémentarité avec le Département, pour que l'action législative renforce l'action locale au service des Corréziens.

Cette démarche de complémentarité, le Gouvernement serait bien avisé de s'en inspirer car, pour être efficace, il est évident qu'il doit se rapprocher des élus locaux, les écouter et s'appuyer sur eux. Il est désormais urgent de passer à une logique de concertation et de co-construction après l'échec de la politique du fait accompli, tant pour nos concitoyens que pour nos collectivités. Pourtant, la méthode semble rester la même. On nous impose toujours plus de nouvelles dépenses, sans concertation et sans aucune compensation financière en retour. Une absence de concertation que nous avons déjà connue ces dernières années, avec le Ségur de la santé, où le Département a dû pallier les défaillances de l'Etat, mais aussi avec la revalorisation du rSa ou l'Aide Sociale à l'Enfance, pour lesquels l'ingérence de l'Etat contraint l'action des collectivités territoriales.

Malgré cela, nous poursuivons notre action de proximité de bon sens au service de la Corrèze. Collectivité de proximité, le Département est au cœur du quotidien des Corréziens. Dans le respect de nos grands engagements, pour lesquels les Corréziens nous ont fait confiance, nous menons une politique en faveur d'un département protecteur, un département engagé pour une meilleure qualité de vie et un département accélérateur de la transition écologique. Au-delà de ces 3 axes majeurs, l'action du Département touche de nombreux domaines du quotidien des Corréziens et se traduit dans le rapport d'activité qui vous sera présenté lors de cette séance. A cette occasion,

et au nom des élus de la majorité, je tiens à remercier l'ensemble des agents de la collectivité pour leur implication et leur volonté. Nous aurons le plaisir de les retrouver tout à l'heure pour un moment de convivialité.

Aujourd'hui, parmi les dossiers à l'ordre du jour, nous confortons notre action pour accompagner les jeunes Corrèziens les plus vulnérables avec notre nouveau Schéma Départemental de l'Enfance. S'inscrivant dans un contexte très sensible, ce nouveau Schéma reposera sur 3 marqueurs importants : la prévention, la concertation et l'innovation. La prévention, pour agir au plus tôt et au plus près des besoins des enfants et des familles, dans une logique d'anticipation pour prévenir les difficultés. La concertation avec les enfants, les parents et les professionnels que nous avons placés au cœur de la construction de ce Schéma, afin de prendre en considération la parole et les besoins de chacun. L'innovation, en révisant nos modèles dans une logique de décroisement et de partenariat, autour de l'expression des besoins des enfants et des familles. Plus largement, la prévention et la protection de l'enfance représentent une mission particulièrement sensible, nous le savons. Je souhaite saluer tous les professionnels du secteur pour la noblesse de leur engagement et leur travail exemplaire au quotidien.

Pleinement engagés pour améliorer la qualité et le cadre de vie des Corrèziens, nous avons fait du Département le premier financeur des collectivités en Corrèze. Notre politique d'aides aux communes se veut avant tout réactive et adaptée aux besoins des collectivités. Actuellement, les communes subissent la situation économique mondiale qui vient fortement impacter la réalisation des projets, avec notamment la flambée du prix des matières premières et une hausse des taux d'intérêt. Nous avons donc pris la décision de réagir rapidement en soutien aux collectivités corréziennes, avec un ajustement de notre politique d'aides aux communes. Cet ajustement interviendra à la fois à court terme, avec une aide exceptionnelle pour relancer les projets et l'activité économique et, à moyen terme, avec une révision du calendrier de la prochaine contractualisation pour intégrer l'évolution des prix actuels. Dans ce cadre, nous souhaitons que l'Etat réagisse de manière similaire avec une enveloppe de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) complémentaire pour accompagner les collectivités dans cette période.

Autre engagement de mandature pour un département accélérateur : la transition écologique. Nous menons une politique volontariste en ce qui concerne la gestion de l'eau. Pour répondre aux enjeux liés à l'eau, nous avons souhaité lancer, dès septembre 2021, une démarche innovante, coconstruite avec les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs du territoire. La gestion des ressources en eau est stratégique pour le Département, puisque c'est un enjeu du quotidien avec l'approvisionnement en eau potable, mais aussi un enjeu de demain dans les domaines économique, agricole et touristique. Aujourd'hui, forts d'une projection à l'horizon 2050, nous nous plaçons en acteurs de la transition écologique et veillerons à la sauvegarde de nos écosystèmes et de nos ressources naturelles, à travers notre plan de gestion de l'eau et une feuille de route pour les 3 années à venir.

Vous le voyez, chers collègues, nous poursuivons notre action dans le respect de nos engagements pris auprès des Corrèziens et fidèles à notre méthode du bon sens et de la concertation.

Enfin, à l'occasion de cette séance, 2 motions vous seront proposées par le groupe de la majorité départementale : l'une sur le service public audiovisuel garantissant une information de proximité et de qualité, l'autre pour une justice de proximité et le maintien de la Cour d'Appel de Limoges.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT — J'entends parler de vis, mais avec Francis, nous sommes plutôt dans les boulons, que nous nous employons à serrer. Nous remercions Bernard pour sa mise en garde. Je pense que nous avons aussi été capables de démontrer que nous savons travailler en équipe. J'espère que cette addition de qualité entre les élus locaux et les députés, nous pourrions la démontrer collectivement. Je vous remercie pour les mots et la volonté. Je perçois aussi votre envie d'addition locale et nationale pour agir, à laquelle les gens sont toujours sensibles.

En ce qui concerne la défense de la ruralité, je pense que, entre le Sénat et certains groupes, nous pourrions influencer un certain nombre de politiques. A nous d'être suffisamment fins pour nous constituer force de proposition. Nous devons peut-être effectuer un travail transparent sur ces sujets pour préciser nos demandes. Dans la prochaine loi de finances, nous aurons tout intérêt à réaliser cet exercice, il en va de notre responsabilité collective.

Je voudrais revenir sur la question de la cagnotte. Nous parlons, quant à nous, d'épargne de précaution. L'histoire politique nous rappelle que Lionel JOSPIN s'est fait rattraper par cette cagnotte en 2001. Dépenser l'argent avant de l'avoir réellement collecté peut avoir des conséquences fâcheuses. Nous devons rester prudents et sauvegarder une épargne pour les jours difficiles. Gérer, c'est prévoir. Il ne faut pas dépenser de l'argent que nous n'avons pas, ni le dépenser sur une mesure de pouvoir d'achat qui incombe en réalité à l'Etat. Cela n'a pas de sens. 25 M€ ne sont rien face à la crise du carburant. Ils n'auront pas d'impact direct sur les Corrèziens. Il ne faut pas pratiquer l'affichage ou le gaspillage.

Pire, comme nous l'avons signalé lors du vote du budget, l'impact des dépenses liées à la crise sur le compte anticipé du Département est lourd. En extrapolant jusqu'à la fin de l'année, les dépenses supplémentaires atteindront quasiment 7 M€. Je ne vous parle pas du goudron : 1,7 M€ devront être ajoutés pour ne pas avoir à arbitrer quelles routes seront rénovées ou non. Nous en débattons lors du prochain Conseil Départemental. Quant aux dépenses ajoutées par le Gouvernement, elles atteignent presque 8 M€, soit un total de 15 M€ de dépenses supplémentaires, pour 5 M€ de recettes en moins (dont 3 M€ de droits de mutation). En conséquence, l'épargne de précaution réalisée l'an dernier sera quasiment engloutie par l'année 2021.

Nous devons donc rester prudents, car cette épargne représente notre capacité d'action globale et garantit l'accomplissement de nos missions. Si, demain, la crise s'aggrave encore et que nous ne pouvons plus assurer la base de nos missions, le résultat sera terrible. Voilà pourquoi, en dehors de quelques ajustements, nous opterons pour la prudence.

Les dernières déclarations du Président de la République sur les finances publiques ne sont pas rassurantes. Il envisage de supprimer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le Département détenait environ 23 M€ de CVAE, dont la moitié a été versée aux régions pour permettre le transfert du transport scolaire en 2017. Il nous reste aujourd'hui 12 M€, voire 11,7 M€, car nous ne nous trouvons pas dans une évolution dynamique, notamment avec l'impact de Borg Warner. Bien que l'Etat fait valoir de l'argent retrouvé pour toutes les autres entreprises, il oublie que 360 salariés sont passés à la trappe et que les collectivités locales y ont laissé des plumes en termes de taxes. Fermons là le ban, car le satisfecit sur la misère devient purement inadmissible, y compris des représentants de la Préfecture du Département. Si nous perdons 12 M€ de CVAE, je ne sais pas où nous irons.

Nous sommes piégés dans l'incertitude. Il faut donc être prudent quant aux messages distillés. Il est dangereux de laisser les Corrèziens penser que le Département dispose d'un argent facile, qu'il peut faire comme le Gouvernement et raser gratuitement alors qu'il est massacré comme tant d'autres collectivités. J'ai bien compris le sens de votre mesure, mais je pense qu'il faut faire attention à la matière. Nous pourrions connaître des jours encore plus compliqués.

Je propose d'ouvrir l'ordre du jour.

RAPPORT N° 201

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE 2022–2028

Mme MAURIN – La protection de l'enfance constitue l'une des missions les plus nobles et exigeantes confiée au Département. Depuis plusieurs années, cette mission s'exerce dans un contexte de crise des secteurs sanitaires et médico-sociaux, du fait d'une aggravation de la situation sociale, du non-renouvellement générationnel des professionnels et de la défaillance chronique de l'Etat sur ses compétences spécifiques telles que le soin. Cette crise est particulièrement forte dans le domaine de la protection de l'enfance qui est confronté à une hausse des mesures judiciaires ainsi qu'une aggravation particulièrement sensible des situations.

Face à ces constats, le Département, chef de file de la prévention et de la protection de l'enfance, pilote cette politique avec une vision et des ambitions fortes pour les enfants et les familles. Quelques chiffres pour illustrer la protection de l'enfance en Corrèze : 1 300 enfants sont accompagnés par le secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance, 211 accompagnements d'aide éducative à domicile sont en place, et 1 089 mesures judiciaires ont été prises dont 354 placements en famille d'accueil auprès des assistants familiaux du Département. Près de 1 100 signalements sont traités chaque année par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). Sur les 10 dernières années, une hausse de 25 % du nombre d'enfants placés a été observée. Le budget départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance est de 21,3 M€, en forte augmentation depuis plusieurs années.

Au-delà de ces chiffres, le bilan du précédent Schéma de l'Enfance nous a permis de définir de nouveaux enjeux, centrés autour de l'enfant et de sa famille. Pour le nouveau Schéma qui vous est présenté aujourd'hui, nous avons mis en place une méthode co-construite, réunissant les partenaires et, pour la première fois, les enfants, les familles et les anciens mineurs confiés. Ce sont ainsi plus de 150 personnes qui ont été mobilisées.

Aujourd'hui, 2/3 des enfants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance se trouvent dans le cadre de mesures judiciaires. Notre nouveau Schéma parie donc sur l'avenir pour inverser cette tendance et agir le plus précocement possible, par une approche centrée sur le pouvoir d'agir des enfants comme de leurs parents. En donnant la priorité à la prévention et aux accompagnements, au plus tôt et au plus près des besoins des enfants, des jeunes et des familles, nous comptons pouvoir relever les défis résumés par 3 mots clés que sont agir, avec et autrement :

- **« Agir »** pour prévenir au plus tôt et au plus près, en favorisant les interventions précoces, en adaptant nos accompagnements à domicile, en renforçant nos évaluations, en promouvant la santé mentale et en luttant contre la déscolarisation.
- **« Avec »** les enfants, les parents et les professionnels, en donnant aux enfants et aux parents les moyens de renforcer leur pouvoir d'agir, en assurant la bonne prise en compte de la parole de tous, en prenant en compte l'ensemble des besoins fondamentaux de l'enfant dans le cadre du Projet Pour l'Enfant (PPE), et en accompagnant au plus près les enfants en double vulnérabilité (porteurs de handicaps et relevant de la protection de l'enfance).
- **« Autrement »**, en s'autorisant à innover et à réviser nos modèles, en favorisant la culture et la formation, en valorisant et en accompagnant les professionnels, tout comme en assurant une dynamique de décroisement et de partenariats autour de l'expression des besoins des enfants et des familles.

Le déploiement et le suivi de notre nouveau Schéma s'articuleront autour d'une gouvernance structurée et agile, centrée sur des groupes de travail réguliers et un pilotage renforcé par le Département. Elle se traduira notamment par l'organisation de conférences annuelles, avec des Présidents d'associations et nos partenaires, pour assurer une large concertation et un suivi participatif. Par ailleurs, nous tenons aussi à instaurer une réunion annuelle sur la base du triptyque de l'enfance (Département, justice et santé), pour mettre l'Etat face à ses responsabilités.

Ce schéma 2022-2028 se veut bien entendu évolutif dans le temps, et ses évolutions seront systématiquement validées par le comité de pilotage. C'est donc un plan d'action en faveur de l'enfance vivant et dynamique que nous proposons aujourd'hui, pour permettre de poursuivre les objectifs définis conjointement et de coller au plus près des besoins de terrain, et s'adapter aux problématiques et aux évolutions à venir.

Mme TROYA – Ce nouveau Schéma de l'Enfance prévoit plus de prévention, au plus tôt et au plus près de l'enfant. Nous ne pouvons que saluer cet objectif, même si cette nouvelle orientation est dictée par la loi du 7 février 2022. Le Schéma prévoit une action forte des 1 000 premiers jours PMI (Protection Maternelle et Infantile). On nous explique en commission que cette prise en charge de l'enfant est un concept qui se fera au moyen d'outils numériques. Comment prévenir et détecter des situations préoccupantes ? Aider les parents dans leur nouveau rôle sans contact physique ? Comment peut-on dire que l'on propose des actions au plus près de l'enfant à travers des usages numériques ?

Un deuxième point qui interpelle est la possibilité de recruter des assistants familiaux ayant une autre activité professionnelle. Être assistant familial est un métier. De plus en plus d'enfants ont des besoins particuliers, certains sont porteurs de handicaps ou de troubles de l'attention. Nos assistants familiaux ont de plus en plus besoin de formation, de reconnaissance et de valorisation. Est-on en train de reconnaître leur métier de professionnels de l'enfance, en leur proposant de pouvoir exercer une autre activité professionnelle en plus ? Avec la complication des situations complexes que l'on nous décrit, est-on bien dans l'intérêt de l'enfant en proposant une telle mesure ?

M. LE PRÉSIDENT – Il y a méprise. Le but n'est pas de proposer aux sages-femmes d'exercer une activité professionnelle en parallèle, mais d'accepter la compatibilité entre métier de sage-femme et activité complémentaire partielle si elle est déjà exercée. Cela permettra d'augmenter le vivier de professionnels, d'effectuer du transport scolaire, de réaliser certaines tâches lorsque les enfants sont à l'école et de répondre au besoin de répit. Il ne s'agit pas de favoriser la multiactivité. Concernant l'aspect numérique, il ne constitue que l'un des éléments de la démarche. Il n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique de l'enfance. L'objectif étant d'intensifier la détection précoce, l'accompagnement à domicile passera par d'autres canaux que les travailleurs sociaux, comme les Travailleurs en Intervention Sociale et Familiale (TISF) qui feront en sorte que l'enfant évite le placement. Notre intervention ne se limitera pas au numérique.

M. LABBAT – J'ai lu le rapport, que j'estime de qualité, et qui a dû demander énormément d'investissement et d'énergie. Il est très complet et très technique. Je tenais à saluer le travail effectué pour l'élaborer. Cependant, ma lecture ne m'a pas permis d'identifier avec précision comment les actions envisagées seront mises en musique. Je m'interroge sur le comment. Nulle intention de jeter la pierre à qui que ce soit. Je crois que ce manque est lié à l'ampleur de la situation et de la tâche.

Dans ce rapport, vous mettez en avant les faiblesses de l'Etat, de la justice et du monde médical, tout en insistant sur le travail à mener en termes de prévention. Je partage cet avis : plus on intervient en amont, mieux on peut éviter les difficultés. Mais un point nous différencie en termes culturels. Souvent dans ce pays, à l'issue d'élections nationales, il est avancé que les minima sociaux sont la cause de tous les maux et qu'ils devraient disparaître. Je suis d'accord sur le fait que les personnes qui en abusent doivent être contrôlées, sanctionnées et en être privées. En revanche, il se peut que la suppression systématique des minima sociaux lors, par exemple, d'un refus de se présenter à un rendez-vous, plonge l'individu dans une grande difficulté. Dans ce rapport, est mentionnée l'évolution des familles monoparentales qui sont victimes de cette situation. Il est donc possible que la suppression des minima sociaux ait des conséquences très graves, coûtant au final beaucoup plus cher à la collectivité, voire à la société. Je pense qu'il serait intéressant d'étudier ce type de situation. C'est aussi notre rôle et notre sensibilité de gauche que de vous faire part de ce sentiment.

M. LE PRÉSIDENT – Il ne faut pas être gauche, il faut être adroit. Tu poses la question tout en donnant la réponse. Un bénéficiaire du rSa qui ne remplit pas ses obligations doit l'assumer. Il faut être juste : il y a des droits et des devoirs. C'est peut-être ce qui nous différencie sur le plan culturel, encore que je pense que beaucoup de gens tiennent à ce que droits et devoirs soient respectés. Notre politique est très claire. Je ne sais pas si elle est de droite ou de gauche, mais elle consiste à dire que nous avons besoin des amortisseurs que constituent entre autres les minima sociaux. Je ne suis pas partisan de les baisser. En revanche, il faut les contraindre dans le temps. Quelqu'un qui ne remplit pas ses obligations ou ne répond pas aux conditions doit être privé de son amortisseur. Il faut être capable de le supprimer pour éviter de créer de l'injustice. Une personne qui peut travailler et qui touche l'allocation chômage sans jamais accepter une offre utilise le système. Elle ne doit donc pas bénéficier de la solidarité. Au bout de 2 refus, il faut inciter les gens à se remettre au travail, a fortiori lorsque les offres pleuvent.

Pour revenir au rapport sur l'enfance, les préceptes de l'action publique que nous posons à nos agents du Département sont, tout d'abord, la proximité. Cet aspect est très important. L'objectif n'est pas de confiner le domaine de l'enfance à une plateforme téléphonique, mais de proposer un outil supplémentaire aux parents. Il est mis en avant parce qu'il est nouveau et porteur, mais la prévention restera centrée sur le domicile, avec une intervention lancée suffisamment tôt pour aider les familles en difficulté, et leur redonner quelques repères, tant sur le plan budgétaire que sur le plan éducatif, voire alimentaire. Des travailleurs spécifiques seront chargés de cette mission, plutôt que des assistantes sociales. Cela permettra, en dépensant moins d'argent, de faire plus.

Le second précepte est celui de la transversalité, réclamée à la Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion. Sous la même direction, sont gérés les minima sociaux et l'enfance, afin de jongler entre leur attribution et la présence d'enfants dans un foyer à la précarité connue. Dans le cadre de la transformation numérique du Département, je souhaite que soient mis à disposition des outils qui suivent l'individu de manière horizontale sur l'ensemble des directions. D'abord, parce que les casse-pieds peuvent être retrouvés partout et qu'il faut savoir dire stop. Il arrive que 10 % de la population concernée occupent la moitié des effectifs. Il faut donc être capables de les identifier. Le lien entre bénéficiaire de minima sociaux et enfant doit pouvoir être établi, pour que le travailleur social puisse avoir une vision globale de la situation. Il est possible que quelques cas passent entre les mailles du filet. Mais, globalement, la transversalité fait la force de nos services et constitue le professionnalisme de nos agents.

Mme BUISSON – Je souhaite apporter un élément complémentaire pour lever un doute éventuel. Je n'ai jamais vu un enfant placé parce que les moyens financiers d'une famille ont été coupés, a fortiori dans une situation de monoparentalité. A la base, une évaluation globale est réalisée, qui constitue le principe même du travail social. L'élément financier est rarement le point qui motive une mesure, en particulier de justice. Je tiens à rappeler que les allocations familiales sont maintenues, y compris lorsque l'enfant est placé, y compris lorsque plusieurs enfants d'une même fratrie sont placés. Cela ne manque pas d'interroger les assistantes familiales et nos professionnels qui peuvent ponctuellement ne pas voir d'actes posés à l'égard de l'enfant malgré tout. C'est là toute la subtilité et le travail d'accompagnement des professionnels. L'élément financier n'est jamais à l'origine d'une orientation vers une mesure de justice.

M. LE PRÉSIDENT – Je n'ai pas voulu revenir sur ce sujet, mais tu fais bien d'en parler. Il faut faire attention à la stigmatisation et aux propos tenus. Mais, effectivement, l'aspect financier ne joue pas et nous sommes en conflit avec les juges sur ce sujet. Je pense qu'il faudra légiférer en la matière, parce que certaines situations ne sont pas acceptables. Lorsque 6 à 7 enfants sont placés, ce qui a un coût pour le Département, ce sont entre 2 000 et 3 000 € d'aides qui sont pourtant maintenus pour la mère isolée, qui pleure parce qu'on lui a supprimé le rSa. Il faut être sérieux. On peut trouver du temps pour faire des enfants, mais aussi pour trouver du travail. Je suis très vigilant sur les retours individuels qui me sont faits, car certains questionnements, une fois analysés dans leur globalité, sont plus compliqués qu'il n'y paraît.

M. SOLER – J'ajoute que le rSa ne fait pas l'objet d'une réflexion comptable. Il s'agit d'une prestation d'accompagnement, il est question de solidarité comme son nom l'indique. Le rSa concerne 3 catégories de bénéficiaires : les accidentés de la vie qui en ont véritablement besoin et qui peuvent également recevoir un accompagnement médico-social ; les bénéficiaires qui cherchent à sortir de leur situation précaire et sont accompagnés dans leur retour à l'emploi ; et ceux qui se contentent de profiter du système en vivant de la prestation qui leur est accordée. Une Commission rSa, que je préside, se tient une fois par mois et examine toutes les situations. Elle reçoit les bénéficiaires et prend en compte la composition du foyer. Croyez bien qu'il est hors de question de supprimer le rSa à une personne qui n'a pas répondu à un rendez-vous. Nous renouvelons les sollicitations, entendons, écoutons et adaptons notre réponse à la situation des bénéficiaires. Dans la majorité des cas, le rSa est maintenu. Nous ne décidons pas, sur un simple refus de rendez-vous, de supprimer cette prestation.

M. LE PRESIDENT – En résumé, et pour en revenir au secteur de l'enfance, c'est le juge qui statue concernant les allocations familiales, mais le Département demande systématiquement qu'un minimum vital soit maintenu (ce qui permet de pallier l'éventuelle suppression du rSa). C'est la raison pour laquelle il faut étudier les dossiers dans leur globalité. C'est la consigne qui a été donnée, de façon à ce que le juge reverse une partie des allocations au Département, afin de faire jouer la solidarité dans les 2 sens. Ce subtil équilibre fait partie du triptyque Département-Justice-Etat. Nous souhaitons mener des réunions de façon plus régulière avec les associations pour mieux nous coordonner et poser le rôle de pilotage du Département, ainsi qu'avec la justice et avec l'Etat. Une réunion est prévue avec la Juge pour Enfants et le parquet de Tulle pour instaurer le dialogue et faire prendre conscience que l'équité doit être prise dans sa globalité.

*La délibération n° 201 relative au Schéma Départemental en faveur de l'Enfance 2022-2028
est adoptée par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 301

**ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS –
ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS FACE À L'AUGMENTATION DES PRIX ET
PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX USAGES NUMÉRIQUES**

M. PETIT – Le Département, garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires, mène une politique d'aides fortes en direction des communes et de leurs groupements. Cette politique participe pleinement à la dynamique d'investissement impulsée par le Département pour soutenir l'emploi et l'économie en Corrèze. Après les crises sanitaires de 2020 et 2021, le début de l'année 2022 a vu le contexte économique évoluer rapidement dans un sens défavorable à l'investissement local. En effet, la guerre en Ukraine a participé à amplifier l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux. Des augmentations de 10 % sur 1 an sont constatées à ce jour sur le bâtiment, atteignant 30 à 40 % sur les corps d'état liés aux structures bois ou métal. Au niveau du financement, l'augmentation des taux d'emprunt rend leur accès plus difficile aux collectivités. A ce contexte, il faut ajouter la baisse des dotations de l'Etat sur la période passée, et celle annoncée pour les années à venir. Tous ces éléments se traduisent déjà dans les faits avec seulement 22 % des opérations contractualisées qui sont engagées à la mi-juin. Les collectivités corréziennes rencontrent donc de véritables difficultés à conduire et financer leurs projets.

Aussi, au regard de ces constats, le Département souhaite à nouveau adapter sa politique des aides aux collectivités, avec une action à court terme pour relancer l'activité économique sur 2022 et à long terme en modifiant le calendrier de la contractualisation. Ainsi, sur l'année 2022, il est proposé une aide exceptionnelle dans le cadre de 2 mécanismes : le premier vise au déblocage des projets engagés et en cours de réalisation, mais en difficulté d'exécution en raison de la hausse des prix ; le second doit permettre le soutien aux projets non engagés et à réaliser en 2022, sous peine de perdre les cofinancements (DETR, DSIL –Dotation de Soutien à l'Investissement Local– ou plan de relance). Le Département accompagnera dans les 2 cas les collectivités par une aide exceptionnelle à hauteur de 50 % du surcoût engendré, avec un plafond maximum de 30 000 € par projet.

Pour profiter de ce dispositif, il sera demandé au maître d'ouvrage d'avoir mis en place une démarche de réduction de ce surcoût, soit par une négociation, soit par une nouvelle consultation ou par une vérification d'absence de prix anormalement hauts. Nous souhaitons que l'Etat puisse faire de même dans le cadre de l'enveloppe de sa dotation DETR complémentaire. Par ailleurs, depuis l'établissement de la contractualisation 2021-2023, il y a 1 an ½, les enveloppes prévisionnelles des opérations ont largement évolué avec des hausses de prix actuels. Aussi, dans l'objectif d'accompagner de façon pertinente les élus dans la fin de leur mandat, il est proposé de renouveler une contractualisation sur les années 2023, 2024 et 2025, à enveloppe constante. Pour ce faire, un groupe de travail sur la dotation voirie sera mis en place durant le troisième trimestre 2022 avec les élus départementaux et des maires, afin d'échanger sur le fonctionnement de la dotation et l'enveloppe allouée. En parallèle, le recensement des projets sera conduit par les chefs de projet développement et le service des aides aux communes, jusqu'à l'automne 2022. Ainsi, la contractualisation actuelle prendra fin au 31 décembre 2022 et une nouvelle contractualisation sera proposée au vote de l'Assemblée Départementale du premier trimestre 2023.

Enfin, nous souhaitons engager la création d'un Centre Départemental d'Hypervision. Le maillage du territoire en fibre optique est désormais favorable au développement d'une offre de services accessibles pour tous. Les collectivités corréziennes s'engagent ainsi dans des démarches de Villes Intelligentes ou de Territoires Intelligents, mais sont souvent rattrapées par l'aspect organisationnel et technique, comprenant la modernisation des outils, des processus et des métiers. Dans ce contexte, l'hypervision prend tout son sens, avec des fonctions permettant d'exploiter et de superviser un territoire ; de recueillir et de centraliser des données ; d'agréger, partager et gérer ces données ; d'agir à distance sur les infrastructures. Le Département souhaite donc porter, pour ses besoins propres et ceux des collectivités, un Centre Départemental d'Hypervision qui aura pour but de répondre à différents usages,

pouvant aller de la protection des biens et des personnes à l'optimisation des réseaux en vue de la transition écologique, et ainsi l'accompagnement des personnes à domicile.

Je vous propose de lancer ces projets qui se dérouleront en 3 étapes, comprenant la définition d'une stratégie territoriale sur les usages numériques, la définition de la gouvernance, et le montage opérationnel, juridique et financier, conduisant à la mise en œuvre du Centre d'Hypervision pour la fin de l'année 2023. Je précise que ce rapport a été voté à l'unanimité lors de la Commission.

Je vous remercie.

M. COMBES — Nous souhaitons formuler une demande sur le vote de cette délibération, car il porte sur 2 sujets distincts. L'hypervision demande à être regardée de près en termes d'objectifs politiques. Je ne me promène pas la nuit près des containers à déchets de nos villes, mais la liberté du citoyen doit être regardée de près. Pour avoir échoué plusieurs fois sur la vidéoprotection de la ville de Tulle, je pense que ces sujets sont très importants. Nous préférierions donc nous engager sur des votes séparés, l'un portant sur les aides aux communes et l'autre sur l'hypervision.

Par ailleurs, en votre qualité de Président du Département, il serait peut-être intéressant d'organiser, dans les mois qui viennent, une conférence des financeurs (Etat, Région, Département, agglomérations), pour voir comment relancer la question. Nous avons récemment rencontré la banque des territoires pour la ville de Tulle, et nous pourrions nous orienter vers des crédits de très longue durée (40 ans) pour limiter les charges. N'y aurait-il pas des éléments à revoir de ce point de vue ? Des dispositifs comme « Cœur de ville », « Cœur de bourg » ou « Petite ville de demain » concernent la Corrèze et pourraient être analysés. A un moment où il est très compliqué de travailler ensemble à travers les cofinancements, cette conférence des financeurs pourrait nous aider, y compris dans l'étude de projets plus ambitieux. Vous constituez l'épicentre décisionnaire de ce type d'invitation.

Il devient objectivement très difficile de mobiliser la Région sur des sujets comme l'immobilier. Ce sujet, le Président ROUSSET ne l'entend pas, alors que la question de l'immobilier d'entreprise doit absolument être traitée, tout comme les SEM (Syndicats d'Economie Mixte). Nous devons nous rencontrer, Monsieur le Président, pour avancer sur ces sujets ensemble.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne vois pas d'objection à dégroupier les 2 votes. Nous souhaitons acter le sujet, car il nécessitera d'engager des frais d'études, qui deviendraient caducs si le dispositif était massivement rejeté. Je trouve très bonne l'idée de la conférence des financeurs et la retiens. Nous avons imaginé aborder ces sujets dès la nomination du nouveau Préfet et y ajouter la partie bancaire pour parler gestion. Nous sommes en train de finaliser l'étude financière de la santé des communes et des collectivités corréziennes sur les excédents de fonctionnement. Quant à la capacité des communes à financer réellement les projets proposés dans le cadre de la contractualisation, nous souhaitons mettre en place une extrapolation de l'outil, car certaines collectivités bloquent beaucoup d'argent, ce qui fait baisser les taux, pour ne rien concrétiser au final. Ce n'est pas acceptable. Certes, il existe un effet conjoncturel. Mais, au bout de 2 ans, seuls 25 % des aides ont été consommées. La demande augmente toujours, tandis que la consommation réduit. Ce n'est pas crédible et cela mérite vérification.

L'idée de la conférence des financeurs va tout à fait dans ce sens. Le fait est que l'Etat a abandonné depuis quelques années la concertation avec le Département quant à la coconstruction des aides aux communes. Le Département doit verser des aides, mais le DETR fait lui aussi l'objet d'une attente. L'articulation qui avait été mise en place avec Bertrand GAUME avait une autre efficacité. Vous avez raison, il faut élargir le sujet à l'ensemble du financement.

Concernant les usages numériques, je précise qu'il n'est pas question d'espionnage. L'aspect juridique devra être clairement défini. Nous souhaitons pouvoir lancer les études. Je le répète : les départements ont la compétence, dans le cadre d'un syndicat mixte, et avec les collectivités concernées. Nous ne pourrions pas agir sans les autres acteurs.

- La délibération n° 301 relative à l'accompagnement des collectivités est adoptée :*
- pour l'accompagnement des collectivités face à l'augmentation des prix, à l'unanimité ;*
 - pour la participation au développement des nouveaux usages numériques,
par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 101

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2022

Mme DUBOST – Le tableau des emplois budgétaires est un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Il enregistre tout au long de l'année les créations, suppressions, modifications des emplois.

Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui enregistrent pour la collectivité des évolutions d'emplois nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité ; des suppressions d'emplois liées aux évolutions des missions au sein de la collectivité ; des créations de postes non permanents dans le cadre de contrats à durée déterminée pour accompagner des projets spécifiques de la collectivité.

Au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, le tableau enregistre des évolutions d'emplois nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, à l'instar du Centre Départemental de Santé.

La délibération n° 101 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 avril 2022 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 102

FORMATION DES ÉLUS DÉPARTEMENTAUX

Mme CHAMBON – Le Code Général des Collectivités Territoriales consacre le droit, pour chaque élu local, de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions. Dans ce cadre, il nous appartient de formaliser, pour l'ensemble du mandat en cours, le budget dédié à l'accompagnement des Conseillers Départementaux pour l'exercice de leurs responsabilités.

Je vous propose donc de fixer le plafond de la dépense annuelle de formation à hauteur de 3 000 € par élu, soit un montant de 114 000 € par an pour les 38 Conseillers Départementaux.

M. LE PRESIDENT – Le vote concerne désormais l'intégralité du mandat. Il s'agit normalement d'une obligation, mais nous consommons très peu l'enveloppe. La Région a instauré des formations obligatoires. Nous n'en sommes pas encore arrivés là.

*La délibération n° 102 relative à la formation des élus départementaux
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 103

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU
DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON — Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président, suite aux délégations consenties par l'Assemblée Départementale.

Acte est donné sur la délibération n° 103 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.

RAPPORT N° 104

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

M. ARFEUILLERE — Comme chaque année, la présentation du rapport d'activité des services est l'occasion de revenir sur les actions conduites par le Département durant l'année précédente, au titre de ses missions, pour garantir la cohésion sociale et territoriale en Corrèze. Pour cela, 1 300 agents s'investissent chaque jour auprès des Corrèziens et Corrèziennes. Au nom de tous mes collègues, je souhaite saluer leur dévouement dans la réalisation de leurs missions, avec le souci constant de la proximité et du service rendu.

Le rapport d'activité présenté aujourd'hui porte sur l'année 2021, marquée par le renouvellement de notre Assemblée Départementale, avec l'arrivée de 17 nouveaux Conseillers Départementaux. Dans ce cadre, les élections départementales auront scindé cette année en 2 parties avec, d'abord, l'aboutissement d'actions initiées lors de la précédente mandature, puis le lancement de nouveaux projets une fois la nouvelle Assemblée installée.

Parmi les actions qui s'achevaient en 2021, nous pouvons citer le programme Corrèze 100 % Fibre, qui a permis de garantir l'accès au très haut débit pour tous les usagers de la zone publique, à travers la construction d'un réseau départemental de plus de 100 000 prises. L'action de proximité que nous conduisons depuis 2015 s'est aussi traduite par la mise en place d'une nouvelle contractualisation pour soutenir les investissements des communes, mais aussi en matière de santé, avec la création de 4 nouvelles antennes du Centre Départemental de Santé pour favoriser l'accès aux soins des Corrèziens.

Par la suite, le second semestre de l'année s'est ouvert après les élections départementales et nous a permis d'initier plusieurs projets dans la lignée de nos engagements de campagne. Parmi les projets phares, le dispositif "Corrèze Rénovation Énergétique" a été lancé en septembre, pour accompagner les Corrèziens dans leurs travaux de rénovation énergétique, en garantissant un accès simple au financement et à la qualité des travaux réalisés. Nous avons aussi ouvert cette nouvelle mandature avec la volonté de renforcer la participation citoyenne, de donner la parole aux citoyens et de les inciter à s'engager dans la vie de leur territoire. Une nouvelle Commission en charge de la participation citoyenne a été créée et présidée par notre collègue Christian BOUZON, et une Assemblée citoyenne a été constituée dans la foulée.

Tout au long de l'année 2021, nous avons donc poursuivi notre action selon la méthode qui est la nôtre depuis 2015, basée sur l'écoute, la proximité et la concertation au centre de nos décisions. Nous continuerons de suivre cette ligne de conduite pour porter une action de proximité, solidaire et innovante, au service de la Corrèze et de l'ensemble des Corrèziens.

M. BOUZON — Monsieur le Président, chers collègues, nous nous associons tout d'abord aux remerciements adressés aux agents de la collectivité sur la rédaction de ce rapport. Je souhaite formuler quelques petites remarques et interrogations.

Dans la première partie qui concerne la protection des Corrèziens, le dossier Corrèze BOOST Emploi est présenté, accompagné de ses résultats. Le chiffre de 92 472 utilisateurs en 2021 (soit 250 connexions par jour) m'étonne et m'impressionne. Mais je suppose qu'il faut l'entendre en cumulé.

Dans la deuxième partie intitulée « Un Département engagé pour une meilleure qualité de vie », un chapitre est réservé à la proximité territoriale. Vous souhaitez implanter une Maison du Département. Il y en a déjà 10, il en reste 9 à implanter. Comment choisirez-vous la commune d'implantation ? S'agira-t-il de la commune la plus peuplée, ou d'une commune disposant déjà d'une Maison France Services, ou d'une petite commune, ces dernières étant souvent oubliées ? Concernant le plan 2030, en tant que Conseiller Départemental, je dispose de quelques informations de

terrain. Chaque fois que je rencontre des administrés, ils m'interrogent sur les routes. Je sais que de nombreux travaux sont réalisés, mais nous continuons d'être interpellés sur le sujet.

M. LE PRESIDENT – Concernant le nombre de connexions, je me suis fait la même remarque que vous. Mais il démontre l'intérêt du dispositif, car cela signifie que des offres sont déposées et qu'elles sont grandement consultées. Nous ne parvenons pas à déterminer les effets de cette consultation. La raison pour laquelle ce site a été créé était de démasquer tous les emplois. Actuellement, 5 000 annonces sont en ligne, alors que Pôle Emploi en propose moins de 1 000. Ce site a l'avantage de lécher tous les sites proposant des offres d'emploi, de reprendre les annonces (y compris d'agences intérim) et de supprimer les doublons. Un certain nombre de Corrégiens se sont sans doute aperçus que ce site leur délivrait une synthèse assortie de possibilités de tri.

Les difficultés de recrutement sont prégnantes à l'heure actuelle et dans tous les domaines. L'hôpital et le milieu éducatif ne sont pas seuls concernés. Les restaurateurs en sont réduits à devoir choisir entre ouvrir le midi ou le soir. Pour couronner le tout, la reprise n'est pas aussi forte qu'on le dit. On parle de recrudescence du tourisme, mais je suis plus réservé lorsque j'observe la réalité du terrain. Peut-être qu'une explosion se produira entre le 14 juillet et le 15 août, mais espérons qu'elle ne dure pas seulement quelques jours. Le recrutement constitue un vrai sujet, car la question se pose de savoir où sont passées toutes ces compétences disparues. En complément de BOOST Emploi, nous avons mis en place BOOST Projets, qui permet d'accompagner les porteurs de projets.

Concernant les Maisons du Département, elles présentent l'avantage de proposer les mêmes bouquets de services que les Maisons France Services. L'objectif est de les implanter plutôt sur le maillage des anciens cantons que celui des nouveaux, sans avoir à réaliser de constructions. C'est aux collectivités qu'il incombe de fournir un local. Pour exemple, dans le canton d'Allasac, il faudra faire un choix d'implantation, la commune d'Allasac disposant déjà d'une Maison France Services. Je suis partisan d'en discuter avec les élus locaux pour déterminer une implantation sur la maille des anciens cantons de façon intelligente. Il ne faut pas installer une Maison du Département qui ne sera visitée que 5 fois par jour. Pour être efficaces, nous devons certes apporter du service, mais en un lieu de passage et selon des horaires attractifs. Parallèlement, nous avons entamé une autre réflexion, notamment à Saint-Privat, sur un accueil commun entre France services, le département et la commune. Dans les communes disposant de petits secrétariats, proposer un accueil plus large permettra aux secrétaires de mairie de ne pas être gênées en permanence par l'accueil du public et de travailler sereinement tout en proposant un pool de services renforcé. Avec le déménagement de certains services publics, notamment des perceptions, une opportunité doit être saisie. Nous venons d'ouvrir une Maison du Département sur un temps court à Lubersac, mais je souhaite en parler plus avant avec le Maire. Nous ne sommes donc pas dogmatiques et ne voulons pas nous figer sur des critères. Nous préférons opter pour la cohérence et la concertation. Les Conseillers Départementaux et les territoires sont invités à effectuer des propositions d'implantation, nous restons ouverts.

Quant aux routes, j'estime notre réseau routier principal performant et nous avons toujours veillé à son entretien. En revanche, le réseau secondaire peut présenter des difficultés à certains endroits. Plus on descend vers le sud, plus la situation se complique. Historiquement, ce secteur a été moins ciblé mais, surtout, ses routes reposent sur des substrats argileux et mouvants tout en devant subir une circulation assez forte. Il nous faudra effectuer des priorisations et nous devons en discuter avec honnêteté, car il sera impossible de toutes les restaurer. Nous devons privilégier les itinéraires les plus commodes pour les usagers et laisser d'autres routes en itinéraires touristiques. C'est ainsi que nous souhaitons bâtir notre feuille de route, Jean-Marie reviendra vers vous pour en parler. Cela m'amène à vous demander d'identifier les membres du groupe de travail correspondants, qui sera constitué de Conseillers Départementaux (sans les maires) et nous permettra de porter une attention particulière sur la question.

M. TAGUET — Pour la programmation 2023, je vais adresser un mail à chacun d'entre vous pour que vous nous communiquiez vos priorités en fonction de votre connaissance du terrain. La programmation sera également soumise à un souci de sécurité. La priorisation sera essentielle et portera sur les routes les plus empruntées. Je reste à votre disposition et peux me déplacer sur le terrain pour faire avancer les choses. Je n'accéderai pas à toutes les demandes, car il faut être responsable. Nous avons des impératifs financiers à respecter, mais j'essaierai d'être le plus juste possible. Je vous remercie de répondre à mon mail d'ici le mois de septembre et en appelle au sens des responsabilités de chacun.

M. COMBES — Je m'associe aux propos de Christian BOUZON et confirme que Jean-Marie TAGUET répond présent, avec les services routiers, de façon efficace. Nous parvenons toujours à très bien travailler ensemble, même sur des situations complexes.

Concernant les Maisons France Services, j'émetts un doute. Une corrélation inquiétante semble se dégager entre leur présence et le vote RN. Les bureaux de vote seront-ils installés dans les Maisons France Services demain ? La piste est à étudier, pour inciter les citoyens à revenir voter, autrement que le dimanche où la motivation est souvent en berne. Je pense que des améliorations peuvent être apportées, car les Maisons France Services ne sont pas toujours faciles à localiser. Peut-être faudrait-il imaginer des correspondants numériques dans certaines communes, car la fracture numérique constitue une problématique réelle sur nos territoires. Non sur le plan de la fibre, le problème ayant été résolu, mais sur le plan des usages. Plus d'un quart de la population est en difficulté, et plus elle est rurale, plus la problématique est prégnante. Je vous invite à tenter d'obtenir votre chèque gros rouleur : l'admissibilité à l'ENA (Ecole Nationale d'Administration) sera sans doute bientôt nécessaire pour le récupérer. Il faut prendre ces situations en considération, car il est de plus en plus difficile d'accéder aux moyens proposés. Peut-être faut-il inventer des appuis pour les secrétaires de mairies, qui répondent présentes avec la plus grande régularité et la plus grande proximité, à travers le détachement de correspondants numériques capables d'aider les citoyens à régler leurs problèmes de retraite, de sécurité sociale, et autres. La réponse actuelle ne me semble pas pertinente et mériterait d'être réévaluée.

M. LE PRESIDENT – Cette réflexion est engagée. Si nous ne sommes pas allés plus loin avec les Maisons France Services, c'est parce qu'il s'agit d'outils de déménagement du territoire qui permettent de réaliser un affichage, mais qui se résument au final à un ordinateur et une connexion. Là où, auparavant, 4 services répondaient aux demandes avec des moyens humains, c'est désormais une personne à temps partiel qui accomplit des tâches. Pourquoi pas ? Mais il est davantage question ici de politique d'affichage.

Avec les Maisons du Département, nous visons une politique globale, s'inscrivant dans la feuille de route de la transformation numérique. Un citoyen souhaitant effectuer des démarches en ligne à 2 heures du matin doit pouvoir le faire. Mais les citoyens exclus de l'outil numérique, par manque de moyens pour disposer d'un abonnement ou d'un équipement, par réticence à son utilisation, ou parce que cette dernière est trop compliquée, doivent disposer d'un lieu de proximité pour accomplir des démarches numériques. Dans le cadre de la politique de transformation du Département, les Maisons du Département constituent une réponse à ces besoins. Nous pouvons compléter la solution avec l'apport des communes, de correspondants numériques, etc. Mais il ne faut pas multiplier les strates. L'État a instauré les Maisons France Services, et finance en parallèle des conseillers pour les petites villes de demain, des conseillers pour le numérique, pour lesquels le Département doit contribuer à hauteur de 25 %. Cela ne construit pas une politique et les citoyens s'y perdent. Nous restons donc ouverts aux nouvelles idées.

Nous avons déjà avancé sur la question, avec l'accueil inconditionnel. Les Maisons du Département ont été intégrées aux maisons de solidarité, permettant de proposer un accueil élargi. Concernant l'ingénierie, tu as raison, il faut donner la main aux secrétaires de mairies, mais l'État les a dépossédées de leurs missions. Elles constituent désormais les déversoirs du mécontentement. Les communes chargées de refaire les cartes d'identité prennent la foudre, sont contraintes à l'organisation de rendez-vous pour encadrer la demande. Dans les décisions qui sont prises, tout est fait pour générer un sentiment d'abandon. Nous étions prêts à équiper toutes nos communes du matériel nécessaire pour l'établissement des cartes d'identité et garder ainsi la prérogative. Mais on nous a opposé l'argument de l'agrément.

M. LABBAT — Je pensais qu'il y aurait une Maison du Département par canton, mais je m'aperçois que certains cantons disposent déjà de 2 maisons. Cela signifie qu'elles seront plus que 19.

M. LE PRESIDENT – Nous cherchons aussi à respecter une certaine équité, d'autant que les citoyens restent attachés à leurs anciens cantons. En termes de politique d'aménagement du territoire, le découpage administratif est une chose, mais il est également important de conserver le mariage avec les anciens chefs-lieux de cantons, parce qu'ils ont encore du sens dans l'esprit des citoyens. Supprimer ces centralités détruirait toute structuration. Si nous nous

limitons aux grands territoires de la Région, il reste alors Ussel, Bort-les-Orgues, Argentat-sur-Dordogne, Uzerche et Brive-la-Gaillarde. Ce n'est pas acceptable.

M. LABBAT — Il est vrai que, selon la géographie de certains cantons, cela a du sens d'établir une politique géographique.

M. LE PRESIDENT – Sur certaines Maisons France Services, nous ferons des écriteaux un peu moins gros et la commune, qui a mis la main au pot, sera peut-être bien contente de transformer la structure en Maison du Département et de retrouver un dispositif plus rationnel. On me taxera de bombarder l'Etat. Ce n'est pas le sujet, mais il faut reconnaître que tout cela manque de cohérence. Soyons clairs : quand les Maisons France Services ont été lancées, en même temps que la fermeture des perceptions, nous avons imaginé une politique cohérente entre Maisons du Département, France Services et éventuellement les communes. Cela aurait constitué un réseau. Mais l'Etat a voulu faire cavalier seul, comme toujours. Des communes sont tombées dans le piège. Pour certaines, cela coûtera cher, pour d'autres, cela a du sens. A terme, peut-être instaurera-t-on des voitures-balais pour rattraper la situation.

Mme VALLEE – Les crédits alloués pour les Maisons France Services ne le sont que pour quelques années. L'Etat s'engage, mais on ignore si tout sera reconduit. Tout cela est très fragile. Concernant les conseillers numériques, c'est exactement la même chose : les crédits sont alloués pour 2 ans, alors que le besoin est très prégnant, y compris pour des démarches parfois très basiques, mais essentielles pour les citoyens. Pour l'instant, les communes parviennent à financer, mais le pourront-elles encore dans un an ? Je n'en suis pas convaincue et pense donc que le Département a un rôle à jouer pour pérenniser le dispositif.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes d'accord. Et nous avons perdu beaucoup de temps, car nous disposions d'un schéma global et cohérent, mais avons laissé faire pour ne pas être taxés d'opposition systématique. Les Maisons France Services constituent des outils de déménagement du territoire. Nous voulons intervenir dans l'aménagement du territoire et mener des actions plus pragmatiques. L'Etat est un occupant, parce qu'il nous prend pour des sous-traitants. Il veut nous donner des leçons sur tous les plans, au lieu de laisser aux collectivités les moyens nécessaires de vivre.

*Acte est donné sur la délibération n° 104 relative à la communication
du rapport d'activité 2021.*

Je remercie chaleureusement l'ensemble des services qui ont contribué à sa rédaction, mais aussi tous ceux qui le font vivre au quotidien. Nous aurons l'occasion de le faire tous ensemble dans quelques instants.

RAPPORT N° 105

POLITIQUE DE L'EAU :
PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA GESTION DE L'EAU DE LA CORRÈZE 2022-2024
(PDGE 19)

M. LE PRESIDENT – Je souhaite accueillir le Professeur Alain DUPUY, professeur d'hydrogéologie à l'Institut polytechnique de Bordeaux ; directeur de l'Ecole nationale supérieure de l'environnement, des géoressources, et de l'ingénierie du développement durable de Bordeaux ; directeur régional de recherche sur l'eau NAIADES ; spécialiste en hydrodynamie souterraine et en transfert de pression, masse et énergie dans les systèmes aquifères. Ce qui nous séduit particulièrement et nous a réunis consiste dans votre pragmatisme. Vous associez investigations de terrain, modélisation numérique, et développement théorique, pour produire des analyses sur la productivité des champs captant aux impacts du changement climatique et sur les ressources en eau continentale. Ces domaines peuvent paraître abscons ou éloignés des réalités, mais ils interviennent dans la capacité d'aménagement du territoire. Vous êtes membre du réseau Acclima Terra et participez aux travaux de la feuille de route régionale Nouvelle Aquitaine portant sur les conséquences du changement climatique.

Nous sommes très honorés de vous recevoir parmi nous, car la volonté du Conseil départemental est certes de régler les problèmes à court et moyen terme, mais les élus ne doivent pas pour autant garder la tête dans le guidon. Ils doivent disposer d'une vision de ce que nous deviendrons demain avec le changement climatique. Il est important qu'ils bénéficient de l'expression d'un expert, pour éclairer les travaux que nous conduisons sur l'eau. Le sujet de l'énergie sera également abordé, car nulle énergie sans eau, tant pour l'hydroélectricité (indispensable aux énergies renouvelables) que pour les réacteurs nucléaires. L'eau et l'énergie sont les deux grands enjeux qui menacent notre cohésion sociale et économique.

Je laisse Madame BUISSON présenter le rapport avant de vous céder la parole.

Mme BUISSON – Dans ce rapport, 2 volets très importants sont posés pour l'avenir de la Corrèze, à court, moyen et long terme. En effet, notre département n'échappe pas aux effets du changement climatique, et les épisodes de sécheresse, avec une baisse notable des ressources en eau à l'étiage, se succèdent. Pour rappel, le Conseil départemental mène une politique départementale de l'eau qui s'est notamment traduite par un contrat de progrès avec l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE pour la période 2019/2021. Ce contrat qui s'achève s'appuyait notamment sur les orientations du 11^e programme, dont la reconquête du bon état des eaux et la mise en œuvre de mesures dédiées à l'adaptation du changement climatique étaient les grands enjeux.

Dans le cadre du projet de la mandature, nous avons posé une orientation forte autour de l'eau, avec notamment une concrétisation du premier socle que constitue le Plan départemental de la gestion de l'eau en Corrèze. Il est construit autour de 2 axes : d'une part, l'accompagnement des acteurs sur leurs projets concernant le petit et le grand cycle de l'eau, à travers un nouveau contrat de progrès avec l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE et la banque des territoires ; d'autre part, la réalisation d'une étude prospective et la création d'un outil d'aide à la décision pour accompagner les choix d'aménagement, donnant lieu à un plan d'action pour les années 2023/2024, mis en œuvre à l'échelle des sous-bassins.

S'agissant de la nouvelle contractualisation 2022/2024 avec l'agence de l'eau et la banque des territoires, elle sera établie pour accompagner les acteurs de l'eau sur leurs projets, sur le petit et le grand cycle de l'eau. Dans ce cadre, le Département continuera d'intervenir sur les thématiques de l'eau potable et de l'assainissement, à hauteur de 10 % concernant les schémas et les études, les travaux structurants, les interconnexions et les travaux d'installation de dispositifs de désinfection. Concernant les projets d'assainissement, nous renforcerons notre intervention en accompagnant de façon identique toutes les masses d'eau du territoire. L'intervention du Département sera

conditionnée à un prix de l'eau supérieur à 1,65 €, et au recours à l'emprunt pour les travaux supérieurs à 50 000 €. De plus, nous proposons d'accompagner à hauteur de 50 % les travaux de réseaux sur 2 projets d'assainissement. De même, sur les milieux aquatiques, nous maintiendrons notre intervention à hauteur de 10 %, sur la mise en défens des rivières, la protection de la ressource en eau, la mise en conformité des étangs et travaux de restauration des cours d'eau ou de continuité écologique. Cette aide sera conditionnée à l'existence d'un programme pluriannuel de gestion de l'eau et la mise en place effective de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Par ailleurs, dans un souci d'équité pour les territoires couverts par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département continuera de leur proposer des aides identiques et de compenser les éventuels écarts d'aides.

Ce nouveau contrat de progrès va permettre d'adapter le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau aux spécificités de notre territoire, tout en maintenant plusieurs avancées obtenues par le Département. Je tiens à remercier Pascal COSTE, qui a été l'artisan de ces avancées. Elles consistent dans l'étude au cas par cas et le financement, le cas échéant, des projets portés par les collectivités, dont les schémas ont été engagés. Cette disposition permet de ne pas bloquer les investissements, dans l'attente de la conclusion des schémas directeurs. Une seconde avancée consiste dans la poursuite de l'accompagnement du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement. La troisième avancée consiste dans l'intervention dans le cadre du grand cycle de l'eau, conditionnée à la mise en place d'une concertation des maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin-versant hydrographique cohérent. La dernière avancée consiste dans le maintien de la subvention à 30 % de l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des étangs sur le territoire corrézien (enveloppe de 400 000 €).

En parallèle, de nouveaux engagements sont pris par l'Agence de l'Eau : l'accompagnement financier du Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) et des actions qui en découleront ; la bonification des aides financières pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement concernant 2 dossiers, retardés pour des problèmes administratifs.

Pour mettre en œuvre le premier volet, Le Département mobilisera près de 3,5 M€ sur 3 ans, pour accompagner les collectivités, et 1,5 M€ à destination des tiers privés, soit un total de 5 M€ pour soutenir les acteurs de l'eau.

Le deuxième volet de ce rapport concerne l'étude prospective aux horizons 2030, 2050 et 2070, lancée en septembre dernier. Elle a été menée afin de mesurer les effets du réchauffement climatique sur la ressource en eau, en appliquant les scénarios du GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) sur le territoire de la Corrèze. Pour cela, un procédé appelé « descente d'échelle » a été réalisé, pour passer des projections climatiques mondiales à l'échelle de notre Département. Ces éléments vous seront présentés tout à l'heure par le Professeur Alain DUPUY. De même, l'outil de modélisation du territoire, qui intègre ces données climatiques et celles récupérées auprès des acteurs de l'eau, vous sera présenté par Alain-Nicolas DI MEO. Vous pourrez alors découvrir un outil d'aide à la décision, basé sur des données scientifiques, qui permettra d'accompagner l'ensemble des acteurs dans leurs choix d'aménagements à venir, avec un scénario, puis un plan d'actions, qui permettra de préserver la ressource en eau en Corrèze. Le calendrier de mise en œuvre de ce plan d'actions est prévu pour les années 2023 et 2024. Sa construction sera réalisée avec la participation de notre Assemblée citoyenne. Pour mettre en place les actions, le Département mobilisera une enveloppe de 5 M€ par an sur 2023 et 2024.

Enfin, le Département propose d'accompagner le développement d'une filière aquacole, en partenariat avec le syndicat des étangs, qui sera porteur de ce projet. Cette action permettra de favoriser la création d'une filière de poissons d'eau douce corrézienne, mais aussi de poursuivre toutes les solutions de pérennisation de nos étangs, qui constituent un véritable atout.

Au total, c'est donc un engagement de 15 M€ que nous proposons au titre de notre politique de l'eau, pour répondre aux enjeux majeurs du territoire sur cette question, et relever collectivement 1 des 2 grands défis de l'aménagement du territoire que sont l'eau et l'énergie.

Mme TROYA — Monsieur le Président, le Département, depuis les Assises de l'Eau, s'est engagé dans une étude prospective sur la ressource en eau à l'horizon 2030/2050. Sur le plateau de la Xaintrie, pas la peine d'attendre 2050. Dès 2019, et en 2020, nous avons eu la Glane à sec. Sans les camions-citernes pour nous ravitailler, nous n'aurions plus eu d'eau au robinet. Aujourd'hui, vous exprimez une volonté forte d'action pour la ressource en eau. Cette volonté se traduit par un rapport, où le Département propose un accompagnement des programmes à un taux unique de 10 %. N'est-ce pas un engagement un peu faible, Monsieur le Président, au vu des enjeux ? De plus, ne devrait-on pas tenir compte de la particularité de certains territoires, aux spécificités liées à l'hyper ruralité de notre secteur, par exemple la Xaintrie ? Nous sommes sur un grand territoire avec une densité faible, beaucoup de résidences secondaires, ainsi que des personnes âgées qui ne sont pas de très grandes consommatrices d'eau. Oui, l'eau doit avoir un coût. Oui, l'usager doit payer un juste prix de l'eau. Mais la spécificité du plateau de la Xaintrie n'est pas la même qu'à Brive, par exemple. Comment, Monsieur le Président, dans nos territoires ruraux, répercuter ainsi un coût de travaux par habitant ?

M. LE PRÉSIDENT – Sur ce sujet, il y a ceux qui parlent et il y a ceux qui font. Au sein du syndicat de Belloc, depuis 1982, il était question de restructurations et de la nécessité de trouver des aides, etc. Puis, un jour, nous avons été quelques élus à prendre le problème à bras-le-corps pour le régler. A la Xaintrie, il faudrait déjà que vous tombiez d'accord entre vous sur le financement de projets. J'entends beaucoup parler, mais je voudrais avoir la certitude que, sur les 3 ans à venir, des élus suffisamment courageux, à commencer par les Conseillers Départementaux, joueront un jeu clair, sans virer de bord. Nous avons besoin qu'ils se mettent autour de la table pour élaborer un projet. Ensuite, nous pourrons parler des aides à allouer.

Brive est un bon exemple. L'aide qui lui est versée est forfaitaire et très limitée, à hauteur de 1 % de ce que nous donnons aux autres territoires. Nous n'avons pas effectué cette différenciation avec Tulle, qui bénéficie de 10 % parce que la Vézère constitue une spécificité. En ajoutant les aides de l'Agence à 50 %, nous atteignons 60 % de financement public. La course livrée par le Département de la Corrèze est d'obtenir une eau la moins chère possible. C'est la raison pour laquelle, dans des endroits comme la Xaintrie, aucun travail n'est amorcé autour de l'eau parce que les élus se font réélire sur l'argument de l'eau pas chère. Mais l'eau a un prix, et ces élus ne seront pas capables, dans quelques années, de renouveler les canalisations.

Notre plan prévoit une aide de 10 %, sachant que les territoires ruraux sont davantage aidés que les autres et plébiscitent l'autofinancement, pour cesser de financer l'eau avec les excédents de fonctionnement de l'année. Grâce aux aquapôts, il est possible de porter un financement global et large et d'investir beaucoup plus, y compris dans le renouvellement des réseaux. Le taux de 10 % est incitatif car il vise à aller un peu plus loin, un peu plus vite. Mais le vrai sujet consiste dans la capacité de fédération des élus pour établir des projets forts. Sur la Xaintrie, le Département répondra présent. Une réunion est prévue le 30 septembre pour échanger avec l'ensemble des acteurs. Certains élus jouent un jeu dangereux en allant chercher des opposants à la restructuration du réseau d'eau. Quand on demande à un Conseil communautaire de quitter la salle pour céder la place à des manifestants, c'est qu'on touche le fond. Les élus qui jouent avec le feu risquent d'engendrer de grandes difficultés sur le territoire. Même si certains sont des amis, je le leur répèterai le 30 septembre : l'enjeu de l'eau est bien trop élevé pour accepter ce genre de comportement. L'aide de 10 % correspond aux capacités du Département et prend en compte la spécificité rurale. Peu de départements en font autant.

Mme TROYA — Concernant l'entente intercommunale, je tiens à vous rassurer : le projet présenté a été voté à l'unanimité des élus présents.

M. DUCHAMP — Je rappelle qu'un Conseil communautaire s'est tenu hier soir, au cours duquel la Présidente et moi-même, qui suis élu communautaire et Conseiller Départemental, avons fait valoir le choix de l'exécutif, consistant dans le principe de la ressource unique. Nous avons rappelé ce point à l'ensemble des élus communautaires. Des délibérations s'engageront, mais l'exécutif est très clair sur son engagement.

M. BOUZON — La politique de l'eau est un sujet d'aujourd'hui comme de demain. Je souligne que, en page 10 du rapport, on trouve un petit encart sur la participation citoyenne, et je souhaite saluer notre Assemblée citoyenne qui a travaillé sur le sujet via la Fresque du climat et une liste d'idées qui seront communiquées ultérieurement. L'Assemblée citoyenne se réunira la semaine prochaine autour de thématiques qu'elle a elle-même choisies.

Je voudrais revenir sur la filière aquacole qui m'intéresse particulièrement. Je vois que les choses se précisent : le Département va accompagner le syndicat des étangs corréziens dans sa démarche écoresponsable de production de poissons d'eau douce. J'approuve et trouve l'idée novatrice, mais 60 000 € sur 3 ans seront-ils suffisants ? Je pense que nous pourrions faire mieux. Ce partenariat devrait accélérer la mise en conformité des étangs et amplifier la protection de la ressource en eau. D'autres exemples de développement aquacole et piscicole existent-ils en Corrèze, et l'aide allouée à la production aquacole peut-elle être conjuguée avec celle portant sur la réhabilitation d'un étang ?

M. LE PRÉSIDENT – Les 60 000 € alloués correspondent, au centime près, aux besoins exprimés par les porteurs du projet. Le Département joue le rôle de facilitateur en prenant à sa charge 80 % du financement du projet. Notre objectif est d'abord de créer un modèle avant de le généraliser à d'autres étangs. Nous souhaitons associer à la fois le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), que nous avons peu sollicité, et la Région Nouvelle-Aquitaine, ce qui permettra à terme de réduire la participation du Département. L'intérêt de ces acteurs est d'entrer dans une dynamique globale, car la Corrèze ne disposera pas de suffisamment de poissons pour alimenter les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA). La Brenne et la Dombes connaissent elles aussi des difficultés de production. La question n'est pas tant de développer de l'aquaculture mais de permettre, grâce à elle, un regain de vie biologique et aquacole, et de parler continuité écologique des espaces lacustres (pour ne pas la limiter aux grands axes hydrologiques). Toutes les initiatives seront les bienvenues.

M. LABBAT — Des sommes assez conséquentes sont prévues pour 2023 et 2024 en soutien à cette politique. Mais je m'interroge sur l'accès aux ressources en eau une fois qu'elles auront été créées ou renforcées. Par ailleurs, contrairement à d'autres Présidents adeptes de la nationalisation, vous êtes le Président de la départementalisation, avec la fibre et l'hypervision. Je sais que la compétence de l'eau n'est pas réglementairement affiliée au département, mais peut-être cela devrait-il être envisagé. Mon opinion ne fera sans doute pas la majorité parmi les maires et les membres de syndicats des eaux, mais j'estime que le fait que les Corréziens paient tous le même prix de l'eau n'a rien de tabou. Je sais que nous ne sommes qu'au début de notre travail, mais ne serait-il pas bienvenu de nous orienter vers la voie départementale ?

Mme VALLEE – Je souhaite réaborder le grand cycle de l'eau et la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Dans le rapport, il est indiqué que le Département accordera une aide, à condition que les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les collectivités aient instauré la taxe, alors qu'auparavant la condition consistait dans un engagement à l'établir sous 3 ans. A l'heure actuelle, eu égard au pouvoir d'achat en baisse des Corréziens, je trouve injuste d'inciter les collectivités à ajouter une taxe. Je souligne, en outre, que les EPCI ont un besoin urgent d'aide pour financer des projets sur les eaux pluviales résiduelles urbaines. J'estime qu'il n'est pas judicieux de subordonner une aide à la mise en place d'une taxe.

M. LE PRÉSIDENT – Certainement, mais la dépense est facultative. Le Département pourrait très bien s'abstenir lui aussi d'injecter de l'argent dans le grand cycle de l'eau. Il y a 3 ans, nous avons décidé d'allouer l'aide une fois la taxe mise en place. En conséquence, au bout de 3 ans, elle est censée avoir été établie. Nous n'avons pas édicté une règle pour ensuite faire une croix dessus. Nous avons pris des engagements. Nous pourrions demander le remboursement aux collectivités, puisqu'elles n'ont pas mis la taxe en place. Les aides que nous versons depuis 3 ans, en dehors de 2 collectivités qui ont instauré la taxe, devraient faire l'objet d'un remboursement. Nous n'allons pas reconduire le dispositif pour 3 années supplémentaires.

Mme VALLEE – Je suis d'accord sur le principe. Mais nous nous trouvons aujourd'hui dans un contexte différent d'augmentation du coût de la vie qui pourrait justifier un délai supplémentaire.

M. LE PRESIDENT – Bien sûr, tout comme nous pourrions dénormer ou déréglementer un certain nombre de choses, pour pouvoir produire davantage de blé, etc. Je n’y suis pas opposé. Mais ce n’est pas nous qui avons créé la GEMAPI. L’Etat décide et renvoie des compétences qui doivent être contrebalancées par des taxes locales. Une règle a été établie.

Concernant l’aide aux étangs, elle existe déjà. Nous sommes le seul département de la Région Nouvelle-Aquitaine à octroyer une aide, en plus de celle de l’Agence de l’Eau de manière dérogatoire, pour remettre les étangs aux normes. La règle qui prévaut est normalement l’arasement des digues, qui crée souvent plus de problèmes en asséchant la tourbière.

Quant à notre politique départementale, nous assumons de créer des services publics. Or, l’eau va constituer un enjeu fondamental. J’ai beaucoup apprécié la déclaration d’Elisabeth BORNE sur la nationalisation d’EDF (Electricité de France), qui laisse en même temps Bruxelles nous contraindre à expulser EDF de toutes parts, y compris des concessions des barrages. Et c’est ce même Gouvernement qui n’est pas parvenu, alors que la France présidait la Commission Européenne, à faire aboutir le service public de l’hydroélectricité. C’est cela qui amène les radicaux à gagner du terrain. Dans 6 mois ou 2 ans, lorsqu’il faudra expliquer que Bruxelles a finalement décidé du contraire, nous découvrirons que nous ne sommes pas un peuple souverain. Je fais partie de ceux qui défendent une restructuration de l’Europe, sur l’énergie de manière générale, permettant l’aménagement du territoire.

Je trouve ici une transition toute donnée à l’exposé que s’apprête à effectuer le Professeur DUPUY. Pourquoi réalisons-nous une démarche au long cours en Corrèze ? Parce que nous considérons que l’eau et l’énergie sont les éléments qui permettront d’aménager le territoire de demain. L’industrie s’est toujours installée dans les territoires ruraux parce qu’ils offraient espace et main-d’œuvre. Puis le secteur des services est né, a entraîné un exode rural et absorbé 80 % de l’emploi, asséchant le secteur primaire. Nous voulons réindustrialiser le pays. Avec la loi Climat résilience, sommes-nous raisonnablement capables d’installer demain des usines en plein milieu urbain ? Soyons sérieux. Sortir les usines de la Marque pour accueillir Borg Warner n’était pas stupide, même si des péripéties ont suivi. Notre avantage compétitif par rapport à l’Allemagne consistait dans le prix de l’énergie. Si nous voulons de l’énergie demain, nous devons être capables d’en produire et de garantir aux consommateurs un prix régulé par des circuits courts. Il s’agit là du prochain projet, complémentaire, que nous vous présenterons par la suite.

Concernant l’eau, pour réussir sa transition écologique, un territoire doit savoir comment faire des économies, comment conserver une valeur ajoutée, comment préserver le milieu sans provoquer la décroissance. Par exemple, si le nombre de vaches est réduit demain, il faudra être capable de lui substituer la même valeur ajoutée, pour conserver le niveau de population sur le territoire. Sans eau, c’est impossible. Lors des dernières inondations, la Dordogne faisait 8 km de large à certains endroits. Il faut trouver des solutions pour récupérer de l’eau et se projeter dans la durée. Reconstituerait-on aujourd’hui les barrages sur la Dordogne et la Vézère ? Je ne crois pas. Sans les barrages, y aurait-il encore de l’eau dans la Vézère et la première économie de la Corrèze serait-elle le tourisme ? La réponse est non. 20 mètres cubes d’eau dans la Dordogne ne permettent pas aux canoës de circuler avec aisance. Si les campings sont remplis aujourd’hui, c’est parce que des solutions ont été mises en place. Les investissements et les orientations que nous ne prendrons pas aujourd’hui auront des répercussions dans 50 ans.

Le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET) doit être adopté en 2023 par la Région. Il inclut l’eau, l’énergie, et l’artificialisation zéro. Si nous laissons passer cette opportunité et ne présentons aucun argumentaire sur notre capacité de développement en termes d’industrie, d’emploi, voire d’habitation, nous nous retrouverons au pain sec pour les 30 ans qui viennent. Le SRADDET sera opposable à tous les documents d’urbanisme, dont la loi oblige leur révision, ce qui n’était pas le cas avant. Cela signifie que, à terme, d’ici 5 ou 6 ans, tout le monde devra s’y conformer. Je dis qu’il faut prendre soin de la terre.

Les rapports du GIEC établissent des tendances confirmées auxquelles nous devons adapter nos politiques. Nous devons changer nos comportements, mais pas « au doigt mouillé » ou de façon dogmatique. La Corrèze est une terre de granit et de landes. Il ne faut pas s'étonner de manquer d'eau quand on plante une forêt productive comme celle du Limousin à la place des landes. L'évapotranspiration d'un hectare de forêt est supérieure à celle d'un hectare de plan d'eau ouvert. Renouveler la forêt est-il tabou ? Replanter des essences adéquates permet de réduire la sollicitation en eau car les plantes naissantes sont moins consommatrices.

*La délibération n° 105 relative à la politique de l'eau,
Plan Départemental de la Gestion de l'Eau de la Corrèze 2022/2024
est adoptée à l'unanimité.*

Je cède la parole au Professeur DUPUY.

Professeur DUPUY — Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les élus, je vais tâcher de vous présenter rapidement quelques concepts concernant le changement climatique et ses incidences sur l'eau en Nouvelle-Aquitaine. Nous considérerons d'abord notre planète en partant de la haute atmosphère, avant de changer plusieurs fois d'échelle en passant par le niveau européen, puis national et enfin local. Pour chaque niveau, j'essaierai d'être le plus didactique possible quant aux tenants et aux aboutissants.

Le schéma qui vous est présenté explique comment fonctionne notre atmosphère en termes de bilan d'énergie. Outre les différents flux, tout passe par les gaz à effet de serre. L'unité donnée est celle du watt par mètre carré (W/m^2). L'augmentation des gaz à effet de serre sur les 150 dernières années a généré une augmentation de flux de l'ordre de quelques pour cent en termes de puissance instantanée. Cette variation (de 1 à 2 %) a 2 incidences.

La rétrodiffusion de l'énergie augmente : nous restituons encore plus d'énergie par effet de serre à notre surface de sol. J'attire votre attention sur le fait que l'effet de serre était jusqu'à présent bénéfique. Sans lui, nous aurions -18° à la surface de la Terre. Il faut donc juguler l'effet de serre sans l'annihiler. Parallèlement, la variation des gaz à effet de serre engendre les fameux RCP (Representative Concentration Pathways), établis entre $+2,6$ et $+8,5$, qui représentent la variation en flux d'énergie. Par rapport à 333, qui était la quantité normale, nous atteignons alors des valeurs de 335 ou 341. C'est peu en termes de variation. Mais cette variation induit 2 effets consécutifs et cumulables : augmentation des flux de chaleur pouvant dépasser les 50 % selon les surfaces et augmentation de 3 à 10 % de l'évapotranspiration.

Le phénomène que nous sommes en train d'enclencher génère donc un retour dans l'atmosphère d'une quantité d'eau prélevée en surface, ce qui signifie que les ressources en eau des premiers mètres du sol baisseront.

Le modèle vertueux de $+2,6 W/m^2$ nous permettrait de maîtriser l'élévation de température moyenne à 2 degrés sur la planète. C'est le pôle Nord qui verrait sa température le plus augmenter. Le scénario du pire est celui du $+8,5 W/m^2$, avec une élévation de température moyenne de 5 à 7 degrés, voire plus. Pour avoir une idée des extrêmes, il faut ajouter 7 degrés supplémentaires. Cela signifie que l'Europe étoufferait sous une canicule extrême de 48 à 50 degrés.

Concernant l'eau, les simulations donnent à peu près les mêmes types de résultats. Oublions le scénario $+2,6$, puisque nous ne le tenons pas en termes d'émission de gaz à effet de serre. Dans le cadre du RCP $+8,5$, nous constatons une augmentation des précipitations au niveau des pôles et de la ceinture équatoriale, et des schémas d'assèchement au niveau des tropiques. Cela aura une incidence sur l'Europe, car la zone associée au tropique Nord aura tendance à remonter vers nous, mettant à mal l'optimum climatique dans lequel nous nous trouvons jusqu'à présent.

Le document qui vous est soumis présente la dernière version du grand cycle de l'eau, avec les volumes, les flux naturels, les flux anthropiques. Nous ne sommes pas encore capables d'évaluer avec fiabilité les volumes considérés. De nombreuses variations et incertitudes de connaissance, voire méconnaissance, planent encore. Le modèle climatique de notre planète est régi par de grandes cellules, équivalentes à des cellules de convection, qui se maintiennent. Le schéma climatique ne les modifie pas. En revanche, il a un impact sur la distribution au sol des zones d'effet de ces grandes cellules. Sous nos latitudes, la cellule de Hadley, qui est sèche, va remonter vers nos territoires. Alors que nous étions placés sous une cellule humide et fraîche, nous allons commencer à subir l'influence d'une cellule plus sèche. Soit nous aurons assez d'eau au sol pour assumer l'évaporation induite par l'augmentation des flux d'énergie (zones en bleu et vert), soit nous disposerons de trop d'énergie et pas assez d'eau (couleurs jaune à brun). L'Espagne passera en brun, la France passera du vert au jaune (avec des craintes de discrimination entre le nord de la France et le sud). En résumé, nous basculerons vers un assèchement global du système.

En termes de phénomène, la température atmosphérique augmente. La bonne nouvelle est qu'une atmosphère plus chaude peut contenir plus d'eau. La mauvaise nouvelle est que l'eau disponible se trouve en surface et qu'elle va quitter le sol pour rejoindre l'atmosphère. Il est vrai que cela pourrait générer des pluies conséquentes, mais à la condition que nous dépassions un seuil de condensation qui, malheureusement, s'élève lui aussi avec la température. Autrement dit, pour déclencher une pluie, il faut encore plus d'eau dans l'atmosphère, et les événements sont alors à la fois localisés et violents, ce qui induit des contraintes d'aménagement sur le territoire. Par ailleurs, l'atmosphère étant plus chaude, la couverture neigeuse fond plus vite. Les précipitations neigeuses auront tendance à s'écouler tout de suite, alors qu'elles constituaient un stock d'eau idéal. En conséquence, si nous ne ralentissons pas la partie continentale du cycle de l'eau, nous risquons des bilans temporels déficitaires et difficiles à tenir.

Le dernier schéma présente les principaux effets du changement climatique. Le seul effet limitant consiste dans un sol humide. Tous les autres (augmentation du vent, de la radiation solaire, de la température) auront des effets amplifiant ceux du changement climatique.

Sur notre territoire national, les courbes indiquent que nous nous dirigeons vers des teneurs en eau les plus minimales jamais observées, de manière quasi systématique et répétitive. Les sols riches en argile ont la capacité de se gorger en eau, mais également de la libérer et de façon non homogène. Il se peut très bien que, sur une échelle très courte (décamétrique), une zone du sol rende de l'eau et donc diminue de volume, alors qu'une zone située 10 mètres plus loin n'en fera pas autant. Cela génère des instabilités grandissantes pour toutes les infrastructures de surface. Le rapport présenté date de l'année dernière et a été commandé par l'Association des Assureurs, ce qui donne une idée des enjeux.

Parallèlement, à l'horizon 2050, le risque incendie des Landes passe en rouge, tandis que les forêts périgourdines et limousines passent en risque médian (équivalent au risque encouru aujourd'hui par les Landes).

Concernant les crues, les zones bleues sont celles du statu quo du grand cycle de l'eau avec des crues saisonnières ; les zones rouges concernent les crues éclairs, résultant de concentrations de précipitations, en un lieu et sur un temps donné. Nous constatons actuellement une augmentation des fréquences de précipitations dépassant les 100 mm par heure, en plusieurs points. L'an dernier, en Gironde, nous en avons connu 3 à 137 mm, précipitées en moins d'une heure sur une localité. A ce stade, l'inondation est garantie. A l'horizon 2050, une étude analyse l'évolution des débits moyens à l'échelle du territoire français par rapport au scénario de changement climatique. Dans le scénario médian, aucune hausse de débit n'est envisagée. Le quart sud-ouest de la France, notamment la vallée de la Garonne, fait partie des zones les plus impactées. A contrario, le territoire de la Nouvelle-Aquitaine fait partie des territoires les moins impactés. Une seconde étude est en cours pour réactualiser ces projections (Explore 2).

Je dois ajouter que la dynamique océanique interroge beaucoup de territoires, qui craignent submersions et instabilités de côtes sableuses comme rocheuses.

Je n'en ai malheureusement pas fini avec les points de vigilance. La recharge des nappes consiste dans la quantité d'eau arrivant dans les systèmes aquifères, libres ou captifs, et régénérant les eaux souterraines. Puisque les événements vont changer de mode de fonctionnement dans le cycle hydrologique, nous constatons des tendances à la baisse (entre 20 et 30 %). Notre territoire ne sera pas le plus impacté, mais nous nous interrogeons sur le temps long. Les nappes libres peuvent se gorger de précipitations sous quelques jours, mais les nappes captives peuvent mettre des milliers d'années à se recharger. Si une fonction d'entrée sur ces grands systèmes est annoncée à la baisse, comment devons-nous gérer nos prélèvements dans le futur pour satisfaire un maximum de besoins (en gardant à l'esprit que tous les besoins ne pourront être satisfaits) ?

Nous avons exploré l'aspect quantitatif de l'eau, passons à l'aspect qualitatif. La température moyenne des eaux de surface suit à la lettre celle de l'atmosphère. Or, 2 à 3 degrés d'augmentation induisent 5 % d'oxygène dissout en moins. Des luttes de biotope s'ensuivront, car de nouvelles espèces pourront s'implanter dans des eaux plus chaudes. Par ailleurs, les hautes eaux seront encore plus hautes, et les basses eaux encore plus basses. Cela entraîne des problématiques physicochimiques sur les berges et les rives. Ces dernières avaient tendance à piéger des sédiments, qui se trouveront alors relargués dans des eaux au débit réduit. Nous prévoyons donc la résurgence d'anciennes

molécules piégées. Nous envisageons également l'apparition de métabolites dans les eaux souterraines, réinjectées dans les cours d'eau. Notre territoire, pourtant riche en ressources, passera en niveau de qualité rouge. Il ne fait pas partie des pires, mais doit bénéficier d'une attention particulière.

Tout ce que je vous ai exposé s'insère dans une méga échelle. Mais il est très difficile de s'approprier ces grands principes pour les appliquer sur un territoire réel, qui a ses propres spécificités. Les modèles climatiques sont mondiaux. Il faut ensuite basculer sur des données régionalisées (à l'échelle de l'Europe), avant d'effectuer une descente d'échelle vers des modèles locaux dont il faut corriger les biais. Tous les scénarios disponibles sont établis sur une échelle de plusieurs centaines de kilomètres. Pour obtenir des données utilisables par un territoire, il faut ramener cette échelle à quelques kilomètres. Différentes techniques existent : simulation numérique et modélisation du temps, ou modélisations statistiques de comportement.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la petite échelle du territoire n'est pas la plus simple à modéliser. C'est en fait la plus compliquée, car c'est là que l'on rencontre les plus grandes variabilités, les plus grandes spécificités et les plus grandes hétérogénéités. Plus on se rapproche d'un territoire, plus la cascade d'incertitudes est marquée. Il faut toujours tenir compte de ce fait établi. Des biais interviennent à tous les niveaux : sur le modèle climatique et sur la prise en compte des phénomènes physiques. Il existe cependant des méthodes de travail. La régionalisation doit être réalisée par étapes, chaque étape faisant l'objet de vérifications par rapport aux données observées. C'est ainsi que des territoires comme le vôtre peuvent s'approprier des données extrêmement complexes, pour cerner des problématiques locales et répondre à des questions.

M. LE PRESIDENT – Merci, Professeur, je pense que nous pouvons l'applaudir.

Applaudissements de l'Assemblée.

Cette présentation visait une première prise de conscience et une compréhension globale. Par rapport au travail réalisé sur le Plan Départemental de Gestion en Eau de la Corrèze, nous avons abandonné la simulation 2.6 et avons opté pour la simulation intermédiaire de 4,5 et la simulation extrême de 8,5. Un bureau d'études s'est chargé de réaliser la descente d'échelle pour analyser les impacts climatiques sur notre territoire. Alain-Nicolas va vous faire une première présentation sur le sujet. Tout est mis en ligne sur le site du Département, avec un accès sécurisé. Partant des simulations effectuées, nous nous sommes interrogés sur la possibilité de disposer d'un outil d'aide à la décision pour éviter l'opposition stérile de visions dogmatiques. Certains territoires, qui ont lancé des plans de gestion en eau depuis plusieurs années, continuent de discuter des solutions sans jamais prendre de décisions. Nous souhaitons donc créer un outil d'aide à la décision nous permettant d'évaluer l'impact climatique de façon géographiquement resserrée. Dès que les dernières simulations d'Explore 2 seront intégrées, nous pourrons déterminer ce qui est soutenable ou réalisable, sur tel ou tel territoire. Pour comparaison, pensez aux projections établies il y a 30 ans concernant les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), tablant sur un remplissage maximal. Au final, les aides à domicile s'y sont substituées. L'échelle des certitudes est très variable. L'idée est vraiment de regarder tous les paramètres et que chacun se bouscule sur nos propres images et nos propres projections.

M. DI MEO, Directeur de la Transition Énergétique Ecologique au Conseil Départemental — Bonjour à tous. Ce Power Point est un travail effectué avec le bureau d'études Résonance et avec aussi le Comité Scientifique de l'Agence Adour-Garonne qui nous accompagnent dans toute la démarche pour pouvoir nous permettre de cocoler l'approche.

Pour reprendre l'argument de mise en phase pour voir la descente d'échelle au niveau du changement climatique mondial vers le territoire de la Corrèze puis, dans une deuxième étape, un état des lieux des ressources en eau a été réalisé consistant à regarder toutes les quantités d'eau et les usages sur les territoires afin de pouvoir mesurer le diagnostic de vulnérabilité des évolutions du changement climatique. Ainsi, nous avons commencé à travailler sur un outil de modélisation, qui est un outil de modélisation qui va évoluer avec de nombreuses données et également dans le temps puisque c'est un outil de modélisation prospectif. Cet outil évoluera chaque année voire tous les 10 ans.

M. LE PRESIDENT – Cet outil peut être ramené à l'échelle communale.

M. DI MEO – L'outil de modélisation que je vais vous présenter est prospectif et pourra donc évoluer dans le temps. La descente d'échelle en Corrèze est une maille de résolution de 8 km. Grâce à une consolidation des simulations et des données, par la confrontation des différents modèles météorologiques existants, nous avons établi 3 horizons temporels : 2030, 2050 et 2070. Et comme vous l'a indiqué le Président, nous avons choisi 2 scénarios issus du GIEC : le 4.5 et le 8.5.

Les grands principes à retenir concernant notre territoire sont une augmentation des températures, mais une quantité annuelle de précipitations équivalente pour tous les horizons, une hausse des phénomènes climatiques intenses et une augmentation des périodes de sécheresse des sols. Les températures moyennes journalières, dans le cadre du scénario 4.5, pourraient augmenter de 1,5 à 2 degrés à l'horizon 2070, et de 3 à 3,5 degrés pour le scénario 8.5. En fonction des actions qui seront engagées, les évolutions de précipitations différeront. Dans le cadre du RCP 4.5, les précipitations seront en hausse à l'horizon 2070, mais se maintiendront dans le cadre du RCP 8.5. L'évapotranspiration augmentera, particulièrement en Haute Corrèze, plus végétalisée. En ce qui concerne le ruissellement des pluies, il sera en diminution dans la zone nord-est de façon plus marquée dans le cadre du scénario 8.5. Avec l'augmentation de la température, l'humidité des sols diminuera, de façon plus soutenue en Haute Corrèze. Consécutivement, le drainage des sols (capacité d'acceptation de l'humidité pour remplir les nappes phréatiques) sera plus difficile du fait d'un sol sec, ce qui entraînera davantage de ruissellement. Une moindre quantité d'eau s'infiltrera dans le sol pour recharger la nappe.

En conséquence, même si la quantité de pluie reste à peu près équivalente sur le territoire de la Corrèze, un déséquilibre se créera entre les réserves hydriques disponibles sur le territoire et les besoins des différents usages dans le futur. Une réflexion doit donc être menée sur des possibilités de conservation et de gestion de l'eau, qui seront intégrées dans l'outil de modélisation.

Cet outil statistique et évolutif constitue une aide à la prise de décision. Il intègre les 2 RCP retenus (4.5 et 8.5) et 3 horizons temporels (2030, 2050, 2070). A partir de cette base, il permet de créer des scénarios d'évolution économique en fonction d'usages variables sur les différentes durées. Nous avons découpé le territoire en fonction des sous bassins-versants, au nombre de 53. Un second travail va être réalisé pour descendre au niveau des 279 communes corréziennes.

La présentation qui vous a été faite aujourd'hui porte sur des valeurs annuelles, mais il sera possible d'établir des valeurs mensuelles, pour identifier des variations périodiques plus resserrées permettant de mener des réflexions plus poussées sur l'aménagement du territoire.

M. LE PRESIDENT – Cet aspect sera prochainement intégré au modèle. Dès octobre, nous devrions pouvoir disposer de la variabilité mensuelle par communes. La variabilité mensuelle est essentielle afin d'identifier les périodes à sec, car certaines d'entre elles pourraient durer jusqu'à 8 mois.

M. DI MEO – L'outil de modélisation nous permet de dresser un bilan hydrique. La somme des entrées est retranchée de la somme des sorties. Les entrées comprennent les flux naturels, les précipitations, les ressources alternatives (plans d'eau, eaux usées traitées, barrages hydroélectriques, et tous les autres types de retenues et de stockage). Les sorties comprennent les pertes naturelles (travaillées grâce à la descente d'échelle et au modèle climatique), les barrages hydroélectriques et surtout les prélèvements pour les différents usages (eau potable, industrie, cultures, agriculture, forêt, loisirs et tourisme). Toutes les variables peuvent être modulées, qu'il s'agisse du nombre d'habitants, du nombre de consommateurs, des hectares de culture ou du type d'élevage. Ainsi, il sera possible de passer d'un outil d'aide à la décision à un outil de planification et d'accompagnement aux décisions.

M. LE PRESIDENT – Ne faites pas attention, la 3D décale Beaulieu-sur-Dordogne à Tulle, mais ils n'ont pas encore été annexés. Mille excuses, Bernard.

M. COMBES – Je te surveille. La dernière enclave gaullienne résistera.

M. DI MEO — Je vais vous présenter 2 des 3 onglets de l'outil. La partie « Hydrologie et climat » est constituée des données qui vous ont été exposées aujourd'hui. Elle permet de choisir la période de référence (périodes de 15 ans à compter de 2022). On peut alors afficher la moyenne annuelle des précipitations journalières en mm/jour pour chaque bassin sous-versant.

M. LE PRESIDENT – Dès l'intégration des données mensuelles, vous retrouverez les cartes correspondantes.

M. DI MEO — En optant pour la RCP 8.5 à l'horizon 2070, j'obtiens les données allant des plus défavorables aux plus favorables. Le plus intéressant est de comparer les valeurs absolues de la période défavorable et celles de la période de référence. Cela permet de mesurer différences et évolutions. Le second onglet est constitué des données des sous-bassins versants du territoire. Il permet de calculer les ressources et prélèvements en eau du territoire et de descendre à l'échelle d'un bassin-versant. Ainsi, il est possible d'identifier pour chaque bassin la quantité d'eau prélevée et de la faire varier. Nous avons entré toutes les données qui nous ont été fournies par les différents acteurs de l'eau lors du comité de pilotage, nous disposons donc de la décomposition pour chaque hectare de culture, en fonction du nombre d'habitants, de l'élevage pratiqué, etc. Chaque typologie a son propre impact sur la consommation d'eau. Cet outil permet donc de caractériser et planifier le territoire de façon intégrale, à l'échelle d'un sous-bassin versant ou à l'échelle du Département, afin de dresser un bilan hydrique (ressources retranchées des prélèvements) qu'il est possible de faire varier sur les différentes périodes. Nous pouvons ensuite élaborer plusieurs simulations. Nous avons, par exemple, cherché à savoir ce qui se passerait si le territoire ne disposait plus de forêts.

Notre prochaine étape consistera dans la modélisation de différents scénarios, sur des questions thématiques et en fonction des usages, afin de mesurer l'impact sur la ressource en eau à travers tout le territoire. Nous concevons ensuite avec nos différents partenaires un scénario tendanciel, qui permettra de flécher le bon usage de l'eau, et le respect de sa qualité et de sa quantité.

M. LE PRESIDENT – Je remercie Alain-Nicolas et toutes les équipes qui ont travaillé sur cet outil. Nous les avons beaucoup challengés, mais ils ont réalisé un travail colossal. L'outil est actuellement hébergé sur le site du Département et nous savons le faire fonctionner. L'objectif est de le mettre à disposition des services pour analyser de petites portions de territoire. Cependant, je le répète : il s'agit d'un outil d'aide à la décision. Les scientifiques et les sachants sont là pour nous éclairer, mais les élus ne doivent pas se cacher derrière eux et manquer de courage dans la prise de décision. Chacun doit jouer son rôle. J'ajoute que l'échelle des incertitudes perdure. L'outil permet de dégager des tendances, de tester des formules, mais ne délivre pas de certitudes. Il sera affiné avec le temps et de voir toujours plus loin.

M. COMBES — Ces sujets sont essentiels. Nous comprenons à quel point. Comme nous sommes en fin de matinée et que c'est bientôt l'heure de l'apéritif, je me demandais si, à défaut d'avoir de l'eau, nous pourrions avoir du vin. Cet outil permet-il d'aider au développement de la vigne ? Sérieusement, disposer d'un schéma viticole nous aidant à faire de notre cru, le futur Taittinger pourrait être intéressant. N'y aurait-il pas une piste à creuser ?

M. LE PRESIDENT – Tout l'intérêt de cet outil est de donner du sens à des sujets qui nous sont serinés tous les jours et pour lesquels nous peinons à nous sentir concrètement concernés. Nos premières simulations démontrent que nous disposons encore d'un champ d'action, même si nous n'avons pas la main sur l'économie mondiale et sur la pollution de la Chine. Nous pouvons actionner encore quelques leviers. Nous n'avons pas encore déterminé lesquels, nous entamons le chemin. Si nous souhaitons demain accueillir quelques usines et entreprises, nous devons nous interroger d'abord sur notre capacité à leur fournir eau et énergie. L'outil nous permettra également de déterminer les zones optimales de production agricole en fonction du modèle climatique qui se profile. Nous anticiperons, au lieu de subir et de devoir réagir dans l'urgence. Cet outil ne nous parle pas du monde, mais de notre lieu de vie. En simulant, par exemple, la disparition totale des forêts et en constatant ses effets, nous découvrons des points de vigilance. Nos choix politiques reposeront sur la vivabilité du territoire. A nous de déterminer notre « Corrèze idéale » et d'influer sur l'ensemble des acteurs.

Pour en revenir à la question des supports, je pense qu'il faut commencer par bâtir des structures publiques ou parapubliques, pour donner les moyens de l'impulsion à la puissance publique, et d'y associer d'autres acteurs comme les syndicats mixtes pour impliquer les entreprises dans le changement. La puissance publique jouera alors le rôle d'amortisseur de la transition et se chargera d'aller chercher des crédits dans les niveaux supérieurs. Nous ne pouvons cependant rien préfigurer à ce stade, seulement établir des orientations.

Une fois que l'outil sera stabilisé, il nous faudra ramener les acteurs autour de la table. Les comités de pilotage sont actuellement truffés de techniciens. La position du politique est assez lointaine. Dernièrement, des consommateurs comme les syndicats d'ouvriers ont été invités à participer, et cela s'est révélé très intéressant, car leurs emplois de demain se jouent aujourd'hui. Le changement climatique aura un impact sur l'emploi.

Nous souhaitons donc, durant notre mandat, agir sur le temps court et anticiper le temps long. Il me semble important que notre Assemblée se saisisse de la question du temps long. Nous préparons le terrain pour ceux qui nous succéderont.

On me rappelle que des gens attendent dehors et qu'il est temps de terminer.

Mme VALLÉE – Je suggère que la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne se saisisse de l'outil, pour montrer à tous les sceptiques que des solutions existent.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons prévu de le présenter lors de notre réunion du 30 septembre. C'est pour cette raison que la date a été repoussée.

Le service, sous la houlette de Patricia, reste à disposition pour réfléchir, tout comme le groupe de pilotage et l'Assemblée citoyenne. Merci, Professeur, pour votre participation.

Puisque vous les avez lues, faisons passer 2 motions.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 8 JUILLET 2022

—▽—
MOTION

***Pour une justice de proximité et
le maintien de la Cour d'appel de Limoges***

Notre région Nouvelle-Aquitaine dispose actuellement de 5 Cours d'appel déployées sur l'ensemble de son territoire : Agen, Bordeaux, Limoges, Pau et Poitiers.

Le projet du Gouvernement de réforme de la carte judiciaire semble faire renaître le risque d'une disparition de la Cour d'appel de Limoges en alignant la carte judiciaire des Cours d'appel sur la carte administrative des régions.

En effet, le rapport de la Cour des comptes pour l'amélioration du service public de la justice en date du 21 octobre 2021 relève une disparité dans la taille des 36 Cours d'appel du territoire national.

Par ailleurs, certaines Cours d'appel officient sur le ressort de deux régions, ce qui serait à l'origine de faiblesses structurelles.

Le Conseil supérieur de la magistrature formule également le même constat.

Ces deux instances préconisent donc la réduction du nombre de Cours d'appel à une ou deux par région.

Cependant, les 4 Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Limoges, dont les Bâtonniers corréziens de Brive et de Tulle, se sont réunis en Conseil de l'ordre commun le 7 avril 2022 à Limoges contre ce projet et pour une justice pour tous et partout.

Ils ont tenu à rappeler que la Cour d'appel de Limoges, tout comme la Cour d'appel de Bordeaux, relève pleinement de la région Nouvelle-Aquitaine et non d'autres régions.

De plus, la Cour d'appel de Limoges rend la justice dans des délais raisonnables. Par exemple, un dossier en matière civile ou sociale peut être traité dans un délai de 12 mois maximum.

Enfin, de par sa situation centrale au sein de la région historique du Limousin, la Cour d'appel de Limoges garantit à tous ses habitants un égal accès au droit et à la Cour d'appel.

Si ce projet se confirme, cela se traduirait concrètement dans notre territoire par le passage de 5 à 2 voire une seule Cour d'appel pour toute la région Nouvelle-Aquitaine.

Cette situation serait particulièrement préjudiciable pour la Corrèze et pour les Corrèziens qui seraient parfois contraints de renoncer à cette possibilité juridique à cause de l'éloignement dû à un fort déséquilibre entre les territoires.

De surcroît, un tel projet ne ferait que renforcer la défiance des Français vis-à-vis de la justice de leur pays à l'heure où plus de trois Français sur quatre déclarent avoir perdu confiance en celle-ci.

Aussi, le Conseil département de la Corrèze :

- réaffirme son attachement à une justice de proximité et de qualité accessible à tous,
- apporte son soutien aux Bâtonniers de la Cour d'appel de Limoges dans leur action pour la préservation de cette dernière,
- demande au Garde des Sceaux de garantir une justice qui soit la même sur l'ensemble du territoire français et notamment dans les territoires ruraux comme la Corrèze.

M. LE PRESIDENT – Cette motion est approuvée à l'unanimité.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 8 JUILLET 2022



MOTION

***Pour un service public de l'audiovisuel garantissant une
information locale de proximité
et de qualité***

La suppression de la contribution à l'audiovisuel public figure dans le projet de loi sur le pouvoir d'achat qui sera examiné par le Parlement à partir du 18 juillet 2022.

Cette redevance audiovisuelle permet actuellement de garantir un financement pérenne de l'audiovisuel public national et local.

Au niveau local, *France 3 Limousin* et sa locale *Pays de Corrèze* ainsi que *France Bleu Limousin* constituent de véritables services publics d'information de proximité et d'intérêt général pour les Corrèziens.

Pour pallier la suppression de cette contribution, il est donc indispensable de trouver une alternative qui garantisse une information de proximité indépendante.

Aussi, le Conseil départemental de la Corrèze :

- réaffirme son attachement à un service public audiovisuel national et local,
- demande au Gouvernement de garantir la pérennité d'un service public audiovisuel de proximité et de qualité et de lui assurer un mode de financement dédié et garant de son indépendance.

M. LE PRÉSIDENT – Cette motion est approuvée à l'unanimité.

J'invite l'ensemble des élus à se rassembler dans la cour d'honneur.

La séance est levée.

